

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2059

5 août 2014

SOMMAIRE

Cadent Logan S.à r.l.	98786	Herald Lux Finance S.à r.l.	98790
CETP II TS S.à r.l.	98786	IFI Estates S.A.	98787
Citterio International Company S.A.	98787	Ilco S.à. r.l.	98791
Coiflux S.à r.l.	98787	Immo-Constructions I S.A.	98789
Compagnie de Financement Immobilier S.A.	98787	Immo Invest H R S.A.	98788
Dali s. à r.l.	98788	IMR International S.A.	98789
DOLOMITI DIEKIRCH, S.à r.l. uniperson- nelle	98786	Independency S.A. SPF	98791
Dragon Asia Management S.à r.l.	98789	Inmet Luxembourg	98791
Easy Technics S.à r.l.	98790	Innova S.A.	98791
Edutainment Television Group S.à r.l.	98789	International Publishing & Promotors ...	98790
Electricité Marc Karier Sàrl	98790	JFL IT Consulting S.à r.l.	98791
European Sicav Alliance	98790	Kibo Africa Fund	98792
Franchising Development & Management S.à r.l.	98788	Le Cloître S.A.	98832
Gap Investment S.A.	98786	L'Oenophile Sàrl	98832
Glas Moske Luxembourg S.à r.l.	98786	Lungo Mare S.A.	98789
Gold Cut by Nadl S.à r.l.	98788	Magnetar Intermediate Solar Luxembourg S.à r.l.	98820
Herald Level 1 Lux Holding S.à r.l.	98787	M-L Consulting	98820
Herald Ludwigshafen S.à r.l.	98788	Silver Whale Enterprises S.A.	98832

Glas Moske Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4051 Esch-sur-Alzette, 106, rue du Canal.
R.C.S. Luxembourg B 89.870.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014076949/9.

(140090579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2014.

Gap Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 76.966.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014076940/10.

(140091078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2014.

DOLOMITI DIEKIRCH, S.à r.l. unipersonnelle, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9240 Diekirch, 10-12, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 109.095.

Les comptes annuels au 31-12-2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la gérance

Signature

Référence de publication: 2014076870/11.

(140090879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2014.

Cadent Logan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 917.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 151.782.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2014.

Carsten SÖNS

Mandataire

Référence de publication: 2014076796/12.

(140090791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2014.

CETP II TS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 166.054.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 juin 2014.

CETP II TS S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2014076831/12.

(140090723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2014.

Herald Level 1 Lux Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 114.435.

Les comptes annuels au 30 septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014076963/9.

(140090781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2014.

IFI Estates S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 23, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 84.151.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2014076997/10.

(140090745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2014.

Coiflux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 136.514.

Les comptes annuels au 31-12-2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la gérance

Signature

Référence de publication: 2014076837/11.

(140090876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2014.

Citterio International Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 10.123.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2014.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2014076833/12.

(140090300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2014.

COFINIM S.A., Compagnie de Financement Immobilier S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 40.513.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2014.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2014076839/12.

(140090282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2014.

Herald Ludwigshafen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 123.887.

Les comptes annuels au 30 septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014076965/9.

(140090780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2014.

Immo Invest H R S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9570 Wiltz, 5-7, rue des Tondeurs.
R.C.S. Luxembourg B 154.002.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014077002/10.

(140090937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2014.

Franchising Development & Management S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9706 Clervaux, 2A, route d'Eselborn.
R.C.S. Luxembourg B 79.185.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ARBO SA

Signature

Référence de publication: 2014076929/11.

(140090929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2014.

Gold Cut by Nadl S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-3861 Schiffflange, 150, rue de Noertzange.
R.C.S. Luxembourg B 135.279.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GOLD CUT BY NADL S.à r.l.

S.à.r.l. unipersonnelle

FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2014076950/12.

(140090907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2014.

Dali s. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5865 Alzingen, 37, rue de Roeser.
R.C.S. Luxembourg B 28.339.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES

B.P. 1832 L-1018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2014076864/12.

(140090577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2014.

IMR International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 51.972.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014077007/9.

(140090490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2014.

Immo-Constructions I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle Rôlach.
R.C.S. Luxembourg B 138.104.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2014077003/10.

(140090528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2014.

Lungo Mare S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 147.436.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Lungo Mare S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014077047/11.

(140090869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2014.

Dragon Asia Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 181.524.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2014.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2014076872/12.

(140090871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2014.

Edutainment Television Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 7, avenue J.P. Pescatore.
R.C.S. Luxembourg B 153.056.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2014.

Pour Edutainment Television Group S.à r.l.

Réjane Koczorowski

Référence de publication: 2014076880/12.

(140090720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2014.

Herald Lux Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.600,00.**

Siège social: L-2530 Gasperich, 4A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 114.434.

Les comptes annuels au September 30, 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014076966/9.
(140090783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2014.

International Publishing & Promotors, Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 39.979.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014077011/10.

(140090416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2014.

European Sicav Alliance, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 35.554.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour European Sicav Alliance
Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2014076908/11.

(140091026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2014.

Electricité Marc Karier Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9047 Ettelbruck, 1-3, rue Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 178.450.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Electricité Marc Karier Sàrl
Société à responsabilité limitée
FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2014076882/12.

(140090851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2014.

Easy Technics S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6133 Junglinster, 15, rue Kremerich.
R.C.S. Luxembourg B 171.078.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EASY TECHNICS S.à r.l.
Société à responsabilité limitée
FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2014076891/12.

(140090596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2014.

Innova S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1117 Luxembourg, 26B, rue Albert 1er.

R.C.S. Luxembourg B 16.290.

Les Comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014077010/9.

(140090695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2014.

Independency S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 63.064.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2014.

Référence de publication: 2014077009/10.

(140090553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2014.

Inmet Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 155.271.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 de Inmet Luxembourg ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2014.

Référence de publication: 2014076928/11.

(140090190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2014.

Ilco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8057 Bertrange, 17, rue du Chemin de Fer.

R.C.S. Luxembourg B 62.233.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES

B.P. 1832 L-1018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2014076999/12.

(140090575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2014.

JFL IT Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2118 Luxembourg, 35, allée Mansfeld.

R.C.S. Luxembourg B 166.806.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour JFL IT Consulting S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2014077022/12.

(140091040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2014.

Kibo Africa Fund, Société en Commandite par Actions - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 187.367.

STATUTES

In the year two thousand fourteen, on the twenty-second day of May.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, Civil Law Notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

1- KIBO CAPITAL PARTNERS LUXEMBOURG, a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée") having its registered office at 2, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg with a share capital of USD 27,210 and registered with the Luxembourg trade and companies register under the number RCS Luxembourg B (Pending),

here represented by Me Céline Kohler, lawyer, professionally residing in Luxembourg,

by virtue of a power of attorney given under private seal in Luxembourg, on 20 May 2014, which, after having been initialled and signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

and,

2 Kibo Capital Partners Limited, a private company limited by shares and incorporated under the laws of the Republic of Mauritius, with company number C070548, whose registered office is 5th Floor, Ebene Skies, Rue de l'Institut, Ebene, Mauritius-, Republic of Mauritius,

here represented by Me Céline Kohler, lawyer, professionally residing in Luxembourg,

by virtue of a power of attorney given under private seal in Luxembourg, on 20 May 2014 which, after having been initialled and signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities,

Such appearing party, acting in its capacity as representative of the Shareholders, has requested the officiating notary to enact the following articles of incorporation of a company, which it declares to establish as follows:

Art. 1. Form and Name.

1.1. There is hereby established, among the subscribers and all persons who may become Shareholders hereafter, a Luxembourg investment company with variable share capital (société d'investissement à capital variable - SICAV) established in the form of a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions - SCA) qualifying as a specialised investment fund (Fonds d'Investissement Spécialisé - FIS) under the name of "KIBO AFRICA FUND" (the Company).

1.2. The Company shall be governed by the law of 13 February 2007 relating to specialised investment funds (the 2007 Law) and by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the 1915 Law) (provided that in case of conflicts between the 1915 Law and the 2007 Law, the 2007 Law shall prevail) as well as by the present Articles.

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the General Partner. It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the General Partner.

2.2. The General Partner shall further have the right to set up branches, offices, administrative centers and agencies wherever it shall deem fit, either within or outside of the Grand Duchy of Luxembourg.

2.3. Where the General Partner determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which notwithstanding the temporary transfer of its registered office will remain a company incorporated in the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 3. Duration.

3.1. The Company is formed for an unlimited duration, provided that the Company will however be automatically put into liquidation upon the termination of a Compartment if no further Compartment is active at this time.

3.2. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendments of the Articles.

Art. 4. Corporate objects.

4.1. The exclusive purpose of the Company is to invest the funds available to it in assets with the purpose of spreading investment risks and affording its Shareholders the results of the management of its assets.

4.2. The Company may take any measures and carry out any transaction to the fullest extent permitted under the 2007 Law, which it may deem useful for the fulfilment and development of its purpose and may, in particular and without limitation:

- (a) Make investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company or other intermediary vehicles;
- (b) Borrow money in any form or obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, and other debt or equity instruments;
- (c) Advance, lend or deposit money or give credit to companies and undertakings; and,
- (d) Enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the assets (present or future) of the Company or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company, or any director, manager or other agent of the Company, or any company in which the Company or its parent company has a direct or indirect interest, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company.

Art. 5. Share capital.

5.1. The capital of the Company shall be represented by fully paid up Shares of no par value and shall at any time be equal to the value of the net assets of the Company pursuant to Article 12.

5.2. The capital must reach the equivalent in USD of EUR 1,250,000.- (one million two hundred and fifty thousand Euro) within twelve months of the date on which the Company has been registered as a specialised investment fund (SIF) under the 2007 Law on the official list of Luxembourg SIFs, and thereafter may not be less than this amount.

5.3. The initial capital of the Company is USD 45,000.- (forty five thousand USD) represented by 1 (one) unlimited member share (Unlimited Member Share) subscribed by the unlimited member (associé-gérant commandité) (the Unlimited Member) in its capacity as General Partner of the Company and (ii) 44 (forty-four) ordinary shares (the Shares) subscribed by limited shareholders (the Shareholders) in their capacity as investors.

5.4. The Company has an umbrella structure and the General Partner will set up a separate portfolio of assets that represents a compartment as defined in article 71 of the 2007 Law (a Compartment), and that is formed for one or more Classes. Each Compartment will be invested in accordance with the investment objective and policy applicable to that Compartment. The investment objective, policy and other specific features of each Compartment are set forth in the offering document of the Company in force and drawn up in accordance with article 52 of the 2007 Law (the Memorandum). Each Compartment may have its own funding, Classes, investment policy, capital gains, expenses and losses, distribution policy or other specific features.

5.5. Within a Compartment, the General Partner may, at any time, decide to issue different classes of Shares (each a Class, collectively the Classes) the assets of which will be commonly invested but subject to different rights as described in the Memorandum, to the extent authorised under the 2007 Law and the 1915 Law, including, without limitation different:

- (a) Type of target investors;
- (b) Fees and expenses structures;
- (c) Subscription and/or redemption procedures;
- (d) Minimum investment and/or subsequent holding requirements;
- (e) Distribution rights and policy, and the General Partner may in particular, decide that Shares pertaining to one or more Classes be entitled to receive incentive remuneration scheme in the form of carried interest or to receive preferred returns;
- (f) Marketing targets;
- (g) Transfer restrictions; and
- (h) Currency.

5.6. A separate Net Asset Value per share, which may differ as a consequence of these variable factors, will be calculated for each Class in the manner described in Article 12.

5.7. The General Partner may create additional Classes whose features may differ from the existing Classes and additional Compartments whose investment objectives may differ from those of the Compartments then existing. Upon creation of new Compartments or Classes the Memorandum will be updated, if necessary.

5.8. The Company is one single legal entity. However, in accordance with article 71(5) of the 2007 Law, the rights of the Shareholders and creditors relating to a Compartment or arising from the setting-up, operation and liquidation of a Compartment are limited to the assets of that Compartment. The assets of a Compartment are exclusively dedicated to the satisfaction of the rights of the Shareholders relating to that Compartment and the rights of those creditors whose claims have arisen in connection with the setting-up, operation and liquidation of that Compartment, and there shall be no cross liability between Compartments, in derogation of Article 2093 of the Luxembourg Civil Code.

5.9. The General Partner may create each Compartment for an unlimited or limited period of time; in the latter case, the General Partner may, at the expiration of the initial period of time, extend the duration of that Compartment one or more times, subject to the relevant provisions of the Memorandum. The Memorandum shall indicate whether a Compartment is incorporated for an unlimited period of time or, alternatively, its duration and, if applicable, any extension of its duration and the terms and conditions for such extension.

5.10. For the purpose of determining the capital of the Company, the net assets attributable to each Class will, if not already denominated in USD, be converted into USD. The capital of the Company equals the total of the net assets of all the Classes of all Compartments.

Art. 6. Shares.

6.1. The Shares of the Company shall be in registered form (actions nominatives) and will remain in registered form.

6.2. A register of Shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any Shareholder. Such register shall set forth the name of each Shareholder, its residence or elected domicile, the number and Class of Shares held by it, the amounts paid in on each such Share, and the transfer of Shares and the dates of such transfers. The ownership of the Shares will be established by the entry in this register.

6.3. The Company will deliver to the Shareholders for such entries a written confirmation of his shareholding.

6.4. Shareholders shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the register of Shareholders.

6.5. In the event that a Shareholder does not provide an address, the Company may permit a notice to this effect to be entered into the register of Shareholders and the Shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company, or such other address as may be so entered into the register of Shareholders by the Company from time to time, until another address shall be provided to the Company by such Shareholder. A Shareholder may, at any time, change his address as entered into the register of Shareholders by means of a written notification to the Company at its registered office, or at such other address as may be set by the Company from time to time.

6.6. The Company will recognise only one holder per Share. In case a Share is held by more than one person, the General Partner has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until one person has been appointed as sole owner in relation to the Company. The same rule shall apply in the case of conflict between a usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-propriétaire).

6.7. The General Partner may decide to issue fractional Shares. Such fractional Shares do not carry voting rights, except where their number is such that they represent a whole Share, but are entitled to participate in the net assets attributable to the relevant Class on a pro rata basis.

6.8. Subject to the provisions of Article 10, the transfer of Shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the Shareholder(s) of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

Art. 7. Issue of Shares.

7.1. The General Partner is authorised, without limitation, to issue an unlimited number of fully paid up Shares at any time without reserving a preferential right to subscribe for the Shares to be issued for the existing Shareholders.

7.2. Shares are exclusively reserved for subscription by well-informed investors within the meaning of article 2 of the 2007 Law (Well-Informed Investors).

7.3. Any conditions to which the issue of Shares may be submitted will be detailed in the Memorandum provided that the General Partner may, without limitation:

(a) Impose restrictions on the frequency at which Shares of a certain Class are issued (and, in particular, decide that Shares of a particular Class will only be issued during one or more offering periods or at such other intervals as provided for in the Memorandum);

(b) Decide that Shares of a particular Compartment or Class shall only be issued to persons or entities that have entered into a subscription agreement under which the subscriber undertakes inter alia to subscribe for Shares, during a specified period, up to a certain amount;

(c) Impose conditions on the issue of Shares (including without limitation the execution of such subscription documents and the provision of such information as the General Partner may determine to be appropriate) and fix a minimum subscription, minimum subsequent subscription amount, and/or a minimum commitment or holding amount;

(d) Determine any default provisions on non or late payment for Shares or restrictions on ownership in relation to the Shares;

(e) In respect of any one given Compartment and/or Class, levy a subscription charge and has the right to waive partly or entirely this subscription charge;

(f) Decides that payments for subscriptions to Shares shall be made in whole or in part on one or more dealing dates, closings or draw down dates at which the commitment of the investor will be called against issue of Shares of the relevant Compartment and Class.

7.4. Shares in Compartments will be issued at the subscription price calculated in the manner and at such frequency as determined for each Compartment (and, as the case may be, each Class) in the Memorandum.

7.5. A process determined by the General Partner and described in the Memorandum shall govern the chronology of the issue of Shares in a Compartment.

7.6. The General Partner may confer the authority upon any of its members, any managing director, officer or other duly authorised representative to accept subscription applications, to receive payments for newly issued Shares and to deliver these Shares.

7.7. The Company may, in its absolute discretion, accept or reject any request for subscription for Shares in whole or in part.

7.8. The Company may agree to issue Shares as consideration for a contribution in kind of assets, in accordance with Luxembourg law, in particular in accordance with the obligation to deliver a valuation report from an auditor (réviseur d'entreprises agréé), and provided that such assets are in accordance with the investment objectives and policies of the relevant Compartment. All costs related to the contribution in kind are borne by the Shareholder acquiring Shares in this manner.

Art. 8. Redemptions of Shares.

8.1. Unless otherwise provided for in the Memorandum, any Shareholder may request redemption of all or part of his Shares from the Company, pursuant to the conditions and procedures set forth by the General Partner in the Memorandum and within the limits provided by law and these Articles.

8.2. Subject to the provisions of Article 12 of these Articles, the redemption price per Share will be paid within a period determined by the General Partner and disclosed in the Memorandum, provided that any Share certificates issued and any other transfer documents have been received by the Company.

8.3. Unless otherwise provided for in the Memorandum, the redemption price per Share for Shares of a particular Class of a Compartment corresponds to the Net Asset Value per Share of the respective Class less any redemption fee, if applicable. Additional fees may be incurred if distributors and paying agents are involved in a transaction. The relevant redemption price may be rounded up or down to the nearest unit of the currency in which it is to be paid, as determined by the General Partner.

8.4. A process determined by the General Partner and described in the Memorandum shall govern the chronology of the redemption of Shares in a Compartment.

8.5. If as a result of a redemption application, the number or the value of the Shares held by any Shareholder in any Class falls below the minimum number or value that is then determined by the General Partner in the Memorandum, the Company may decide to treat such an application as an application for redemption of all of the Shares of such Shareholder in the given Class.

8.6. If, in addition, on a Valuation Day or at some time during a Valuation Day, redemption applications as defined in this Article and conversion applications as defined in Article 9 of these Articles exceed a certain level set by the General Partner in relation to the Shares of a given Class, the General Partner may resolve to reduce proportionally part or all of the redemption and conversion applications for a certain time period and in the manner deemed necessary by the General Partner, in the best interest of the Company. The portion of the non-proceeded redemptions will then be proceeded by priority on the Valuation Day following this period, these redemption and conversion applications will be given priority and dealt with ahead of other applications (but subject always to the foregoing limit).

8.7. Notwithstanding anything to the contrary in the relevant Compartment Particulars, the General Partner may satisfy payment of the redemption price owed to any Shareholder, subject to such Shareholder's agreement, in specie by allocating assets to the Shareholder, from the portfolio set up in connection with the Class(es) equal in value to the value of the Shares to be redeemed (calculated in the manner described in Article 12) as of the Valuation Day or the time of the valuation when the redemption price is calculated if the Company determines that such a transaction would not be detrimental to the best interests of the remaining Shareholders of the relevant Compartment. The nature and type of assets to be transferred in such case will be determined on a fair and reasonable basis without prejudicing the interest of the other Shareholders in the given Class or Classes, as the case may be. The valuation used will be confirmed by a special report of the Auditor of the Company. The costs of such transfers are borne by the transferee.

8.8. All redeemed Shares shall be cancelled.

8.9. All applications for redemption of Shares are irrevocable, except - in each case for the duration of the suspension - in accordance with Article 13 of these Articles when the calculation of the Net Asset Value has been suspended or when redemption has been suspended as provided for in this Article.

8.10. The General Partner may redeem Shares of any Class and Compartment, on a pro rata basis among Shareholders, in order to distribute proceeds generated by an investment through returns or its disposal, subject to compliance with the relevant distribution scheme as provided for each Compartment in the Memorandum (if any). The right of the General

Partner to redeem Shares of a Compartment under this Article 8 may be subject to the prior approval or advice of such consultative body as set out for a particular Compartment in the Memorandum (if any).

8.11. The Company will announce in due time the redemption by way of mail addressed to the Shareholders by the General Partner.

8.12. The Company may compulsorily redeem the Shares:

- (a) Held by a Restricted Person as defined in Article 11, in accordance with the provisions of Article 11;
- (b) In case of liquidation or merger of Compartments or Classes, in accordance with the provisions of Article 26;
- (c) In all other circumstances, in accordance with the terms and conditions set out in these Articles, the relevant investor's subscription form or agreement and/or the Memorandum.

Art. 9. Conversion of Shares.

9.1. Unless otherwise provided for in the Memorandum, a Shareholder may convert Shares of a particular Class of a Compartment held in whole or in part into Shares of the corresponding Class of another Compartment; conversions from Shares of one Class of a Compartment to Shares of another Class of either the same or a different Compartment are also permitted, except otherwise decided by the General Partner.

9.2. The General Partner may make the conversion of Shares dependent upon additional conditions, as set forth in the Memorandum.

9.3. A conversion application will be considered as an application to redeem the Shares held by the Shareholder and as an application for the simultaneous acquisition (subscription) of the Shares to be subscribed. The conversion ratio will be calculated on the basis of the Net Asset Value per share of the respective Class; a conversion fee may be incurred. Additional fees may be incurred if distributors and paying agents are involved in a transaction. The prices of the conversion may be rounded up or down to the nearest unit of the currency in which they are to be paid, as determined by the General Partner. The General Partner may determine that balances of less than a reasonable amount to be set by the General Partner, resulting from conversions will not be paid out to Shareholders.

9.4. As a rule, both the redemption and the subscription parts of the conversion application should be calculated on the basis of the values prevailing on one and the same Valuation Day. If there are different order acceptance deadlines for the Compartments in question, the calculation may deviate from this, in particular depending on the sales channel. In particular either:

- (a) The sales part may be calculated in accordance with the general rules on the redemption of Shares (which may be older than the general rules on the issue of Shares), while the purchase part would be calculated in accordance with the general (newer) rules on the issue of Shares; or
- (b) The sales part is not calculated until a time later in relation to the general rules on share redemption together with the purchase part calculated in accordance with the newer (in relation to the sales part) rules on the issue of Shares.

9.5. Conversions may only be effected if, at the time, both the redemption of the Shares to be converted and the issue of the Shares to be acquired are simultaneously possible; there will be no partial execution of the application unless the possibility of issuing the Shares to be subscribed ceases after the Shares to be converted have been redeemed.

9.6. All applications for the conversion of Shares are irrevocable, except - in each case for the duration of the suspension - in accordance with Article 13 of these Articles, when the calculation of the Net Asset Value of the Shares to be redeemed has been suspended or when redemption of the Shares to be redeemed has been suspended as provided for in Article 8. If the calculation of the Net Asset Value of the Shares to be subscribed is suspended after the Shares to be converted have already been redeemed, only the subscription part of the conversion application can be revoked during this suspension.

9.7. If, in addition, on a Valuation Day or at some time during a Valuation Day redemption applications as defined in Article 8 of these Articles and conversion applications as defined in this Article exceed a certain level set by the General Partner in relation to the Shares issued in the Class, the General Partner may resolve to reduce proportionally part or all of the redemption and conversion applications for a certain period of time and in the manner deemed necessary by the General Partner, in the best interest of the Company. The portion of the non-proceeded redemptions will then be proceeded by priority on the Valuation Day following this period, these redemption and conversion applications will be given priority and dealt with ahead of other applications (but subject always to the foregoing limit).

9.8. If as a result of a conversion application, the number or the value of the Shares held by any Shareholder in any Class falls below the minimum number or value that is then - if the rights provided for in this sentence are to be applicable - determined by the General Partner in the Memorandum, the Company may decide to treat the purchase part of the conversion application as a request for redemption for all of the Shareholder's Shares in the given Class; the subscription part of the conversion application remains unaffected by any additional redemption of Shares.

9.9. Shares that are converted to Shares of another Class will be cancelled.

Art. 10. Transfer of Shares.

10.1. An investor may only assign, transfer, or otherwise dispose of, its Shares (each such transaction, a Transfer) with the prior written consent of the General Partner, which consent shall not be unreasonably withheld and such Transfer will be subject to the provisions of this Article 10.

10.2. No Transfer of all or any part of any Shareholder's Shares in any Compartment, whether direct or indirect, voluntary or involuntary (including, without limitation, to an affiliate or by operation of law), shall be valid or effective if:

(a) The Transfer would result in a violation of applicable law or any term or condition of these Articles or of the Memorandum;

(b) The Transfer would result in the Company being required to register as an investment company under the United States Investment Company Act of 1940, as amended; and

(c) It shall be a condition of any Transfer (whether permitted or required) that:

(i) The transferee undertakes to fully and completely assume all outstanding obligations of the transferor towards the Company under the transferor's subscription agreement, commitment or any other agreement setting out the terms of the participation of the transferor in the Company (including, for the avoidance of doubt, the provisions of the Memorandum);

(ii) The transferor at the same time as the transfer of Shares procures the transfer to the transferee of all of its remaining commitment to subscribe for Shares or to provide funds to the Company against the issue of Shares or otherwise, as the case may be;

(iii) The transferee is not a Restricted Person.

10.3. Additional restrictions on Transfer may be set out in the Memorandum in respect of any particular Compartment (s) in which case no Transfer of all or any part of any Shareholder's Shares in the relevant Compartment, whether direct or indirect, voluntary or involuntary (including, without limitation, to an affiliate or by operation of law), shall be valid or effective if any of these additional restrictions on Transfer is not complied with.

Art. 11. Ownership restrictions.

11.1. The Company may restrict or prevent the ownership of Shares in the Company by any individual or legal entity (each a Restricted Person):

(a) If in the opinion of the Company such holding may be detrimental to the Company;

(b) If it may result in a breach of any law or regulation, whether Luxembourg law or other law; or

(c) If as a result thereof the Company may become exposed to tax disadvantages or other financial disadvantages that it would not have otherwise incurred;

(such individual or legal entities are to be determined by the General Partner and are defined herein as Restricted Persons). A person or entity that does not qualify as Well-Informed Investor shall be regarded as a Restricted Person.

11.2. For such purposes the General Partner may:

(a) At any time require any person whose name is entered in the register of Shareholders or who seeks to register a transfer of Shares in the register of Shareholders to furnish the Company with any information, supported by affidavit, which it may consider necessary for the purpose of determining whether or not beneficial ownership of such Shareholder's Shares rests with a Restricted Person, or whether such registration will result in beneficial ownership of such Shares by a Restricted Person;

(b) Decline to issue any Shares; and

(c) Decline to register any Transfer of Share, where such registration or transfer would result in legal or beneficial ownership of such Shares by a Restricted Person.

11.3. If it appears that a Shareholder of the Company is a Restricted Person, the Company shall be entitled to, in its absolute discretion:

(a) Decline to accept the vote of the Restricted Person at the General Meeting; and/or

(b) Retain all dividends paid or other sums distributed with regard to the Shares held by the Restricted Person; and/or

(c) Instruct the Restricted Person to sell his/her/its Shares and to demonstrate to the Company that this sale was made within 30 (thirty) calendar days of the sending of the relevant notice, subject each time to the applicable restrictions on transfer as set out in Article 10; and/or

(d) Compulsorily redeem all Shares held by the Restricted Person at a price based on the latest calculated Net Asset Value, less a penalty fee equal to, in the absolute discretion of the General Partner, either (i) 20% of the applicable price or (ii) the costs incurred by the Company as a result of the holding of Shares by the Restricted Person (including all costs linked to the compulsory redemption).

11.4. The exercise of the powers by the Company in accordance with this Article 11 may in no way be called into question or declared invalid on the grounds that the ownership of Shares was not sufficiently proven or that the actual ownership of Shares did not correspond to the assumptions made by the Company on the date of the purchase notification, provided that the Company exercised the abovementioned powers in good faith.

Art. 12. Calculation of the Net Asset Value.

12.1. The Company, each Compartment and each Class in a Compartment have a net asset value (the Net Asset Value) determined in accordance with these Articles. The reference currency of the Company is the US Dollars.

12.2. Calculation of the Net Asset Value

(a) The Net Asset Value of each Compartment and Class shall be calculated in the reference currency of the Compartment or Class, as it is stipulated in the Memorandum in good faith in Luxembourg on each valuation day as stipulated in the Memorandum (the Valuation Day).

(b) A separate portfolio of assets shall be established for each Compartment as follows:

(i) The proceeds from the issue of each share are to be applied in the books of the relevant Compartment to the pool of assets established for such Compartment and the assets and liabilities and incomes and expenditures attributable thereto are applied to such portfolio subject to the provisions set forth hereafter;

(ii) Where any asset is derived from another asset, such asset will be applied in the books of the relevant Compartment from which such asset was derived, meaning that on each revaluation of such asset, any increase or diminution in value of such asset will be applied to the relevant portfolio;

(iii) Where the Company incurs a liability which relates to any asset of a particular portfolio or to any action taken in connection with an asset of a particular portfolio, such liability will be allocated to the relevant portfolio;

(iv) Where any asset or liability of the Company cannot be considered as being attributable to a particular portfolio, such asset or liability will be allocated to all the Compartments pro rata to the Compartments' respective Net Asset Value;

(v) Upon the payment of dividends to the Shareholders in any Compartment, the Net Asset Value of such Compartment shall be reduced by the gross amount of such dividends.

12.3. The liabilities of each Compartment shall be segregated on a Compartment-by-Compartment basis with third party creditors having recourse only to the assets of the Compartment concerned.

12.4. Any assets held in a particular Compartment not expressed in the reference currency will be translated into the reference currency at the rate of exchange prevailing in a recognised market on the business day immediately preceding the Valuation Day.

12.5. The Net Asset Value per Share of a specific Class of Shares will be determined by dividing the value of the total assets of the Compartment which are attributable to such Class of Shares less the liabilities of the Compartment which are attributable to such Class of Shares by the total number of Shares of such Class of Shares outstanding on the relevant Valuation Day.

12.6. For the determination of the Net Asset Value of a Class of Shares the rules under Article 12.2, (b), sub (i) to (v) above shall apply mutatis mutandis. The Net Asset Value per Share of each Class in each Compartment will be calculated by the administrative agent in the reference currency of the relevant Class of Shares and, as the case may be, in other currencies for trading purposes as specified in the Memorandum by applying the relevant market conversion rate prevailing on each Valuation Day.

12.7. The Net Asset Value per Share of the different Classes of Shares can differ within each Compartment as a result of the declaration/payment of dividends, differing fee and cost structure or different hedging strategy for each Class of Shares.

12.8. The assets of the Company, in relation to each Compartment, shall be deemed to include:

(a) All cash on hand or on deposit, including any interest accrued thereon;

(b) All bills and demand notes payable and accounts receivable (including proceeds of securities sold but not delivered);

(c) All bonds, time notes, certificates of deposit, shares, stock, debentures, debenture stocks, subscription rights, warrants, options and other securities, financial instruments and similar assets owned by the Company or contracted for by the General Partner (provided that the General Partner may make adjustments in a manner not inconsistent with this Article 12 with regards to fluctuations in the market value of securities caused by trading ex-dividends, exrights, or by similar practices);

(d) All stock dividends, cash dividends and cash distributions receivable by the Company to the extent information thereon is reasonably available to the Company;

(e) All interest accrued on any interest bearing assets owned by the Company except to the extent that the same is included or reflected in the principal amount of such Asset;

(f) The preliminary expenses of the Company, including the cost of issuing and distributing Shares of the Company, insofar as the same have not been written off;

(g) The liquidating value of all forward contracts and all call or put options the Company has an open position in;

(h) All other assets of any kind and nature including expenses paid in advance.

12.9. The value of such assets shall be determined as follows:

(a) The value of any cash on hand or on deposit, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid and not yet received is deemed to be the full amount thereof, unless in any case the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof is arrived at after making such discount as may be considered appropriate in such case to reflect the true value thereof;

(b) The value of assets, which are listed or dealt in on any stock exchange or on any other Regulated Market (including units or shares of listed closed-ended underlying funds), is based on the last available price on the stock exchange or other Regulated Market, which is normally the principal market for such assets;

(c) The value of assets dealt in on any other Regulated Market is based on their last available price;

(d) Where an asset is a private equity or venture capital investment, that asset should be valued in accordance with the valuation guidelines published by the International Private Equity & Venture Capital (IPEV) that are in effect on the Valuation Date.

(e) In the event that any assets are not listed or dealt in on any stock exchange or on any other Regulated Market, or if, with respect to assets listed or dealt in on any stock exchange, or other Regulated Market as aforesaid, the price as determined pursuant to Article 12.9, (b) and (c), is not representative of the fair market value of the relevant assets, the value of such assets will be based on the reasonably foreseeable sales price determined prudently and in good faith pursuant to the procedures established by the General Partner;

(f) Units or Shares of open-ended UCL will be valued on the basis of the latest net asset value determined according to the provisions of the particular issuing documents of the relevant UCL or, at their latest unofficial net asset values (i.e. estimates of net asset values which are not generally used for the purposes of subscription and redemption or which may be provided by a pricing source - including the investment manager of the underlying fund - other than the administrative agent of the underlying fund) if more recent than their official net asset values. The Net Asset Value calculated on the basis of unofficial net asset values of UCL may differ from the Net Asset Value which would have been calculated, on the relevant Valuation Date, on the basis of the official net asset values determined by the administrative agents of the UCL. However, such Net Asset Value is final and binding notwithstanding any different later determination. In case of the occurrence of an evaluation event that is not reflected in the latest available net asset value of such shares or units issued by such UCL, the valuation of the shares or units issued by such UCL may be estimated with prudence and in good faith in accordance with procedures established by the General Partner to take into account this evaluation event. The following events qualify as evaluation events (without limitation): capital calls, distributions or redemptions effected by the UCL or one or more of its underlying investments as well as any material events or developments affecting either the underlying investments or the UCL themselves;

(g) All other securities and other assets will be valued at fair market value as determined in good faith pursuant to the procedures established by the General Partner;

(h) The value of money market instruments not admitted to official listing on any stock exchange or dealt on any Regulated Market and with remaining maturity of less than 12 months and of more than 90 days is deemed to be the nominal value thereof, increased by any interest accrued thereon. Money market instruments with a remaining maturity of 90 days or less and not traded on any market will be valued by the amortised cost method, which approximates market value.

12.10. For the purpose of determining the value of the Company's assets, the Administrative Agent, having due regards to the standard of care and due diligence in this respect, may, when calculating the Net Asset Value, completely and exclusively rely, unless there is manifest error or negligence on its part, upon the valuations provided (i) by the General Partner, (ii) by various pricing sources available on the market such as pricing agencies (i.e., Bloomberg, Reuters, etc.) or fund administrators, (iii) by prime brokers and brokers, (iv) by the Independent Expert (if any) or (v) by any specialist duly authorised to that effect by the General Partner. In particular, for the valuation of any assets for which market quotations or fair market values are not publicly available (including but not limited to non listed structured or credit-related instruments and other illiquid assets), the Administrative Agent will exclusively rely on valuations provided either by the General Partner or by third party pricing sources appointed by the General Partner under its responsibility and will not check the correctness and accuracy of the valuations so provided. If the General Partner gives instructions to the Administrative Agent to use a specific pricing source, the General Partner undertakes to make its own prior due diligence on such agents or any Independent Experts as far as its competence, reputation, professionalism are concerned so as to ensure that the prices which will be given to the Administrative Agent are reliable and the Administrative Agent will not, and shall not be required to, carry out any additional due diligence or testing on any such pricing source. So far as these assets are concerned, the sole responsibility of the Administrative Agent is to compute the NAV on the basis of the prices provided by the General Partner, any Independent Experts or the other appointed third party pricing source (s), without any responsibility whatsoever on the correctness or accuracy of the valuations provided by the relevant sources. For the avoidance of doubt, the Administrative Agent will not effect any testing on valuations on prices nor collect or analyse any supporting documents which will assess or evidence the accuracy of the prices of any asset held in the portfolio for which a price or valuation is provided in accordance with this Article 12.

12.11. In circumstances where (i) one or more pricing sources fails to provide valuations to the Administrative Agent, which could have a significant impact on the Net Asset Value, or where (ii) the value of any asset(s) may not be determined as rapidly and accurately as required, the Administrative Agent is authorised not to calculate the Net Asset Value calculation and as a result may be unable to determine subscription, conversion and redemption prices. The General Partner shall be informed immediately by the Administrative Agent should this situation arise. The General Partner may then decide to suspend the calculation of the Net Asset Value in accordance with the procedures described under Article 13 of the General Part.

12.12. In the event that extraordinary circumstances render valuations as aforesaid impracticable or inadequate, the General Partner is authorised, prudently and in good faith, to follow other rules in order to achieve a fair valuation of the assets of the Company.

12.13. If since the time of determination of the Net Asset Value per share of any Class in a particular Compartment there has been a material change in the quotations in the markets on which a substantial portion of the investments of such Compartment are dealt in or quoted, the General Partner may, in order to safeguard the interests of the Shareholders and the Company, cancel the first valuation of the Net Asset Value per Share and carry out a second valuation. All the subscription, redemption and exchange orders received on such day will be dealt at the second

12.14. The Net Asset Value per Share of each Class and the issue and redemption prices per Share of each Compartment may be obtained during business hours at the registered office of the Company.

12.15. The liabilities of the Company shall be deemed to include:

- (a) All loans, bills and accounts payable;
- (b) All accrued interest on loans of the Company (including accrued fees for commitment for such loans);
- (c) All accrued or payable administrative expenses;
- (d) All known liabilities, present and future, including all matured contractual obligations for payment of money or property;
- (e) An appropriate provision for future taxes based on capital and income to the relevant Valuation Day, as determined from time to time by the General Partner, and other reserves, if any, authorised and approved by the General Partner; and
- (f) All other liabilities of the Company of whatsoever kind and nature except liabilities represented by Shares of the Company. In determining the amount of such liabilities, the General Partner shall take into account all expenses payable and all costs incurred by the Company.

Art. 13. Temporary suspension of calculation of the Net Asset Value.

13.1. The General Partner may at any time and from time to time suspend the determination of the Net Asset Value of Shares of any Compartment or Class, the issue of the Shares of such Compartment or Class to subscribers and the redemption of the Shares of such Compartment or Class from its Shareholders as well as conversions of Shares of any Class in a Compartment:

- (a) During any period when any of the principal stock exchanges or other markets on which any substantial portion of the investments of the Company attributable to such Compartment from time to time is quoted or dealt in is closed otherwise than for ordinary holidays, or during which dealings therein are restricted or suspended, provided that such restriction or suspension affects the valuation on the investments of the Company attributable to such Compartment quoted thereon; or
- (b) During the existence of any state of affairs which constitutes an emergency in the opinion of the General Partner as a result of which disposals or valuation of assets owned by the Company would be impracticable; or
- (c) During any breakdown in the means of communication normally employed in determining the price or value of any of the investments of such Compartment or the current price or values on any stock exchange or other market in respect of the assets attributable to such Compartment; or
- (d) During any period when the Company is unable to repatriate funds for the purpose of making payments on the redemption of the Shares of such Compartment or during which any transfer of funds involved in the realisation or acquisition, of investments or payments due on redemption of Shares cannot in the opinion of the General Partner be effected at normal rates of exchange; or
- (e) When for any other reason, the prices of any investments within a Compartment cannot be promptly or accurately determined (and, in particular, during a period where the Net Asset Value of underlying funds is suspended) or if, in the opinion of the General Partner, a fair price cannot be determined for the assets of the Compartment; or
- (f) When the General Partner so decides, provided all Shareholders are treated on an equal footing and all relevant laws and regulations are applied (i) as soon as an extraordinary General Meeting of the Company or a Compartment has been convened for the purpose of deciding on the liquidation or dissolution or the merger or absorption of the Company or a Compartment and (ii) when the General Partner is empowered to decide on this matter, upon their decision to liquidate or dissolve or merge or absorb a Compartment.

13.2. Any such suspension shall be published, if appropriate, by the General Partner and shall be notified to Shareholders having made an application for subscription and redemption of Shares for which the calculation of the Net Asset Value has been suspended. Such suspension as to any Compartment shall have no effect on the calculation of the Net Asset Value per Share, the issue and redemption of Shares of any other Compartment, unless said other Compartment is also affected. Any request for subscription or redemption shall be irrevocable except in the event of a suspension of the calculation of the Net Asset Value, in which case Shareholders may give notice that they wish to withdraw their application. If no such notice is received by the General Partner, such application will be dealt with as of the first Dealing Day (as defined in the Memorandum), as determined for each relevant Compartment, following the end of the period of suspension.

13.3. Under exceptional circumstances that may adversely affect the interests of Shareholders, or in case of massive redemption applications within a Compartment, the General Partner reserves the right only to determine the issue/redemption or conversion price after having executed, as soon as possible, the necessary sales of securities or other

assets on behalf of the relevant Compartment. In this case, subscription, redemption and conversion applications in process shall be dealt with on the basis of the Net Asset Value thus calculated.

Art. 14. General Partner.

14.1. The Company shall be managed by KIBO CAPITAL PARTNERS LUXEMBOURG, S.à r.l. in its capacity as general partner (gérant - associé commandité) of the Company (the General Partner).

14.2. The General Partner is indefinitely and jointly and severally liable for all liabilities, which cannot be met out of the assets of the Company.

14.3. In the event of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the General Partner from acting as General Partner of the Company, the Company shall not be immediately dissolved and liquidated, provided that an administrator, who needs not be a Shareholder, is appointed to effect urgent or mere administrative acts, until a general meeting of shareholders is held, which such administrator shall convene within fifteen (15) days of his appointment. At such general meeting, the shareholders may appoint, in accordance with the quorum and majority requirements for the amendment to the Articles of Incorporation, a successor to the General Partner. Failing such appointment, the Company shall be dissolved and liquidated.

14.4. Any such appointment of a successor to the General Partner shall not be subject to the approval of the General Partner.

Art. 15. Powers of the General Partner.

15.1. The General Partner, applying the principle of risk spreading, shall determine the investment policies and strategies of the Company and of each Compartment, if any, and the course of conduct of the management and business affairs of the Company, as set forth in the offering documents for the Shares of the Company, in compliance with applicable laws and regulations.

15.2. The General Partner is authorized to employ techniques and instruments to the full extent permitted by law for the purpose of efficient portfolio management.

15.3. The General Partner is vested with the broadest powers to perform all acts of disposition and administration within the Company's purpose.

15.4. All powers not expressly reserved by law or by these Articles to the general meeting of shareholders are in the competence of the General Partner.

15.5. The General Partner may appoint investment advisors and managers, as well as any other management or administrative agents or independent expert as described in the Offering Memorandum. The General Partner may enter into agreements with such persons or companies for the provision of their services, the delegation of powers to them, and the determination of their remuneration to be borne by the Company.

Art. 16. Delegation of powers.

16.1. The General Partner may appoint a person (délégué à la gestion journalière), either a Shareholder or not, or a manager of the General Partner or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

16.2. The General Partner may appoint a person, either a Shareholder or not, either a director or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as member of the board of directors or managers. This permanent representative will act with all discretion, but in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as member of the board of directors or managers of any such entity.

16.3. The General Partner is also authorised to appoint a person, either manager or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

16.4. The General Partner may establish committees and delegate to such committees, full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company in respect of one or more Compartment(s) or to act in a purely advisory capacity to the Company in respect of one or more Compartment(s). The rules concerning the composition, functions, duties, remuneration of these committees shall be as set forth in the Memorandum.

16.5. The General Partner may also confer special powers of attorney by notarial or private proxy.

Art. 17. Binding signatures.

17.1. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the sole signature of the General Partner.

17.2. The Company shall further be bound by the joint signatures of any persons or the sole signature of the person, to whom specific signatory power has been granted by the General Partner, but only within the limits of such power. Within the boundaries of the daily management, the Company will be bound by the sole signature, as the case may be, of the person appointed to that effect in accordance with the Article 16.1 above.

Art. 18. Investment policy and restrictions.

18.1. The General Partner, based upon the principle of risk spreading, has the power to determine (i) the investment policies to be applied in respect of each Compartment, (ii) the hedging strategy to be applied to specific Classes within

particular Compartments and (iii) the course of conduct of the management and business affairs of the Company, all within the investment powers and restrictions as shall be set forth by the General Partner in the Memorandum, in compliance with applicable laws and regulations.

18.2. The General Partner shall also have power to determine any restrictions which shall from time to time be applicable to the investment of the Company's and its Compartments' assets, in accordance with the 2007 Law including, without limitation, restrictions in respect of:

- (a) The borrowings of the Company or any Compartment thereof; and
- (b) The maximum percentage of the Company or a Compartment's assets, which it may invest in any single underlying asset and the maximum percentage of any type of investment which it (or a Compartment) may acquire.

18.3. The General Partner, acting in the best interests of the Company, may decide, in accordance with the terms of the Memorandum, that (i) all or part of the assets of the Company or of any Compartment be co-managed on a segregated basis with other assets held by other investors, including other UCIs and/or their compartments, or that (ii) all or part of the assets of two or more Compartments be co-managed on a segregated or on a pooled basis.

Art. 19. Conflict of interests.

19.1. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers, directors or officers of the General Partner of the Company is interested in, or is a manager, associate, officer or employee of such other company or firm.

19.2. Any manager, officer or employee of the General Partner of the Company who serves as manager, director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

19.3. In the event that any manager, officer or employee of the General Partner of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such manager, officer or employee of the General Partner shall make known to the General Partner such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such personal interest therein, shall be reported to the next following annual General Meeting (the Annual General Meeting). The term "opposite interest", as used in the preceding sentence, shall not include any relationship with or without interest in any matter, position or transaction involving the Investment Manager, the custodian or such other person, company or entity as may from time to time be determined by the General Partner in its discretion.

19.4. The preceding paragraph does not apply to resolutions of the General Partner concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company, which are entered into on arm's length terms.

Art. 20. Indemnification.

20.1. The Company may indemnify any manager or officer of the General Partner and his heirs, executors and administrators, or independent expert, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company or, at his request, of any other corporation of which the Company is a Shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally sentenced in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct.

20.2. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty.

Art. 21. General Meetings of the Company.

21.1. The general meeting of Shareholders (the General Meeting) shall represent all the Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company, provided that, any resolution of the General Meeting amending the Articles or creating rights or obligations vis-à-vis third parties must be approved by the General Partner.

21.2. Any resolution of a General Meeting to the effect of amending these Articles of Incorporation must be passed with (i) a presence quorum of fifty percent (50%) of the Shares issued by the Company, (ii) the approval of a majority of at least two-thirds (2/3) of the votes validly cast by the Shareholders present or represented at the General Meeting and (iii) the consent of the General Partner.

21.3. Any other resolution of a General Meeting must be passed (i) without quorum of the Shares of the company (ii) a simple majority of the votes validly cast by the Shareholders present or represented at the meeting and (iii) the consent of the General Partner.

21.4. Each amendment to these Articles entailing a variation of rights of a class must be approved by a resolution of the General Meeting of the Company and of separate General Meeting(s) of the Shareholders of the relevant Class or Classes concerned.

21.5. General Meetings shall be convened by the General Partner. General Meetings shall be convened pursuant to a notice given by the General Partner setting forth the agenda and sent by registered letter at least eight (8) days prior to

the meeting to each registered Shareholder at the Shareholder's address recorded in the register of registered Shares. The giving of such notice to registered Shareholders need not be justified to the meeting.

Art. 22. Annual General Meeting of the shareholders.

22.1. The Annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the last Wednesday in June of each year at 2 p.m. and for the first time in 2015. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the Annual General Meeting shall be held on the previous business day.

22.2. The Annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the General Partner exceptional circumstances so require.

22.3. Other General Meetings of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

22.4. Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the Shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the Shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 23. General Meetings in a Compartment or in a Class of Shares.

23.1. The Shareholders of the Classes issued in a Compartment may hold, at any time, special General Meetings (Special Meetings) to decide on any matters, which relate exclusively to that Compartment.

23.2. In addition, the Shareholders of any Class may hold, at any time, Special Meetings for any matters, which are specific to that Class of Shares.

23.3. The provisions of Articles 21 and 22 apply to such Special Meetings, unless the context otherwise requires.

Art. 24. Auditor.

24.1. The accounting information contained in the annual report of the Company shall be examined by an auditor (réviseur d'entreprises agréé) appointed by the General Meeting and remunerated by the Company.

24.2. The auditor shall fulfil all duties prescribed by the 2007 Law.

Art. 25. Liquidation or merger of Compartments or Classes of Shares.

25.1. In the event that, for any reason, the value of the total net assets in any Compartment or Class has decreased to, or has not reached, an amount determined by the General Partner to be the minimum level for such Compartment or Class to be operated in an economically efficient manner or in case of a substantial modification in the political, economic or monetary situation, or as a matter of economic rationalisation, the General Partner may decide to offer to the relevant Shareholders the conversion of their Shares into Shares of another Compartment under terms fixed by the General Partner or to redeem all the Shares of the relevant Compartment or Class at the Net Asset Value per share (taking into account projected realisation prices of investments and realisation expenses calculated on the Valuation Day immediately preceding the date at which such decision will take effect). The Company will serve a notice to the holders of the relevant Shares prior to the effective date for the compulsory redemption, which will indicate the reasons for and the procedure for the redemption operations.

25.2. Any request for subscription shall be suspended as from the moment of the announcement of the termination, the merger or the transfer of the relevant Compartment.

25.3. In addition, the General Meeting of any Class or of any Compartment will, in any other circumstances, have the power, upon proposal from the General Partner, to redeem all the Shares of the relevant Compartment or Class and refund to the Shareholders the Net Asset Value of their Shares (taking into account actual realisation prices of investments and realisation expenses) calculated on the Valuation Day immediately preceding the date at which such decision will take effect. There will be no quorum requirements for a General Meeting constituted pursuant to this Article 25, which will decide by resolution taken by simple majority of those present or represented and voting at such meeting.

25.4. Assets which may not be distributed to their owners upon the implementation of the redemption may be deposited with the Custodian for a period of nine (9) months following the date of the decision of the relevant redemption mentioned above; after such period, the assets will be deposited with the Caisse de Consignation on behalf of the persons entitled thereto.

25.5. All redeemed Shares shall be cancelled.

25.6. Under the same circumstances as provided by the first paragraph of this Article 25, the General Partner may decide to allocate the assets of any Compartment to those of another existing Compartment or to another undertaking for collective investment organised under the provisions of the 2007 Law or the law of 20 December 2002 concerning UCIs, as amended, or to another compartment within such other undertaking for collective investment (the New Compartment) and to redesignate the Shares of the Compartment concerned as Shares of another Compartment (following a split or consolidation, if necessary, and the payment of the amount corresponding to any fractional entitlement to

Shareholders). Such decision will be communicated in the same manner as described in the first paragraph of this Article 25 one month before its effectiveness (and, in addition, the publication will contain information in relation to the New Compartment), in order to enable Shareholders to request redemption of their Shares, free of charge, during such period.

25.7. Notwithstanding the powers conferred to the General Partner by this Article 25, a contribution of the assets and liabilities attributable to any Compartment to another Compartment within the Company may, in any other circumstances, be decided upon by a General Meeting of the Compartment or Class concerned for which there will be no quorum requirements and which will decide upon such an amalgamation by resolution taken by simple majority of those present or represented and voting at such meeting.

25.8. Furthermore, a contribution of the assets and liabilities attributable to any Compartment to another undertaking for collective investment referred to in this Article 25 or to another compartment within such other undertaking for collective investment will require a resolution of the Shareholders of the Class or Compartment concerned taken with 50% quorum requirement of the Shares in issue and adopted at a 2/3 majority of the Shares present or represented, except when such an amalgamation is to be implemented with a Luxembourg undertaking for collective investment of the contractual type (fonds commun de placement) or a foreign based undertaking for collective investment, in which case resolutions will be binding only on such Shareholders who have voted in favour of such amalgamation.

Art. 26. Accounting Year.

26.1. The accounting year of the Company shall begin on 1 January and ends on 31 December of each year.

Art. 27. Annual accounts.

27.1. Each year, at the end of the financial year, the General Partner will draw up the annual accounts of the Company in the form required by the 2007 Law.

27.2. At the latest one month prior to the Annual General Meeting, the General Partner will submit the Company's balance sheet and profit and loss account together with its report and such other documents as may be required by law to the independent auditor of the Company who will thereupon draw up its report.

27.3. At the latest 15 (fifteen) days prior to the Annual General Meeting, the balance sheet, the profit and loss account, the reports of the General Partner and of the independent auditor and such other documents as may be required by law shall be deposited at the registered office of the Company where they will be available for inspection by the Shareholders during regular business hours.

Art. 28. Application of income.

28.1. The General Meeting determines, upon proposal from the General Partner and within the limits provided by law and the Memorandum, how the income from the Compartment will be applied with regard to each existing Class, and may declare, or authorise the General Partner to declare, dividends.

28.2. For any Class entitled to dividends, the General Partner may decide to pay interim dividends in accordance with legal provisions.

28.3. Payments of dividends to owners of registered Shares will be made to such Shareholders at their addresses in the register of Shareholders.

28.4. Dividends may be paid in such a currency and at such a time and place as the General Partner determines from time to time.

28.5. The General Partner may decide to distribute bonus stock in lieu of cash dividends under the terms and conditions set forth by the General Partner.

28.6. Any dividend that has not been claimed within five years of its declaration will be forfeited and revert to the Class (es) issued in the respective Compartment.

28.7. No interest will be paid on a dividend declared by the Company and kept by it at the disposal of its beneficiary.

Art. 29. Custodian.

29.1. The Company shall enter into a custodian agreement with a bank or savings institution, which shall satisfy the requirements of the 2007 Law (the Custodian), who shall assume towards the Company and its Shareholders the responsibilities provided by the 2007 Law. The fees payable to the Custodian will be determined in the custodian agreement.

29.2. In the event of the Custodian desiring to retire, the General Partner shall within two months appoint another financial institution to act as custodian and upon doing so the General Partner shall appoint such institution to be custodian in place of the retiring Custodian. The General Partner shall have power to terminate the appointment of the Custodian but shall not remove the Custodian unless and until a successor custodian shall have been appointed in accordance with this provision to act in place thereof.

Art. 30. Winding Up.

30.1. The Company may at any time be dissolved by a resolution of the General Meeting, subject to the quorum and majority requirements for amendment to these Articles.

30.2. If the assets of the Company fall below two-thirds of the minimum capital indicated in Article 5, the question of the dissolution of the Company will be referred to the General Meeting by the General Partner. The General Meeting,

for which no quorum will be required, will decide by simple majority of the votes of the Shares represented at the General Meeting.

30.3. The question of the dissolution of the Company will further be referred to the General Meeting whenever the share capital falls below one-fourth of the minimum capital set by Article 5; in such event, the General Meeting will be held without any voting quorum requirements and the dissolution may be decided by Shareholders holding one-quarter of the votes of the Shares represented at the meeting.

30.4. The meeting must be convened so that it is held within a period of forty days from the ascertainment that the net assets of the Company have fallen below two-thirds or one-quarter of the legal minimum, as the case may be.

30.5. In the event of dissolution of the Company liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of Shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

30.6. The decision to dissolve the Company will be published in the Mémorial and two newspapers with adequate circulation, one of which must be a Luxembourg newspaper.

30.7. The liquidator(s) will realise each Compartment's assets in the best interests of the Shareholders and apportion the proceeds of the liquidation, after deduction of liquidation costs, amongst the Shareholders of the relevant Compartment according to their respective pro rata.

30.8. Any amounts unclaimed by the Shareholders at the closing of the liquidation of the Company will be deposited with the Caisse de Consignation in Luxembourg for a duration of thirty (30) years. If amounts deposited remain unclaimed beyond the prescribed time limit, they shall be forfeited.

Art. 31. Applicable law.

31.1. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the 2007 Law and the 1915 Law in accordance with Article 1.2.

Transitional provisions

The first accounting year begins today and ends on 31 December 2014.

The first Annual General Meeting will be held in the last Wednesday in June of each year at 2 p.m. and for the first time in 2015.

Subscription and payment

The capital has been subscribed as follows:

Subscribers	Number of Shares	Type of Shares	Subscription amount
1. KIBO CAPITAL PARTNERS, LUXEMBOURG S.à.r.l.	1(one)	Unlimited Member Share	1,000.00 USD
2. KIBO CAPITAL PARTNERS limited	44 (forty four)	Shares	44,000.00 USD

Upon incorporation, the Unlimited Member Share and all Shares were fully paid-up, as it has been justified to the undersigned Notary.

Statement - Costs

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by Article 26 of the 1915 Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment. Further, the notary executing this deed confirms that these Articles comply with the provisions of article 27 of the 1915 Law.

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately three thousand euros (EUR 3,000.-).

Resolutions of the shareholders

The above named party, representing the whole of the subscribed capital, has passed the following resolutions:

- (1) That there be appointed Mazars Luxembourg 10A, rue Henri M. Schnadt - L-2530 - Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) as external auditor of the Company;
- (2) That the terms of office of the members of the independent auditor will expire after the Annual General Meeting to be held in 2015; and
- (3) That the address of the registered office of the Company is at 2, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing person and in case of divergences between English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, all of which is known to the notary by its surname, names, civil status and residence, the said person appearing signed the present deed together with the notary.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt-deuxième jour du mois de mai
Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire, résident à Luxembourg.

Ont comparu:

1- KIBO CAPITAL PARTNERS LUXEMBOURG, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2 boulevard de la Foire, L -1528 Luxembourg, ayant un capital social de USD 27,210 et en cours d'immatriculation auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg;

ici représentée par Céline Kohler, avocat à la Cour, ayant son domicile professionnel à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 20 mai 2014, à Luxembourg, laquelle, paraphée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

2-Kibo Capital Partners Limited, une société constituée selon le droit mauricien ayant son siège chez International Financial Services Limited, IFS Court, Twenty Eight CyberCity, Ebene, République de Maurice;

ici représenté par Céline Kohler, avocat à la Cour, ayant son domicile professionnel à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée 20 mai 2014, à Port-Louis, Maurice, laquelle, paraphée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, agissant en qualité de représentant de l'Associé-Gérant Commandité et des Actionnaires, a requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts d'une société qu'il déclare constituer et qu'il a arrêté comme suit:

Art. 1^{er}. Forme et Dénomination.

1.1. Il est établi, entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront par la suite Actionnaires, une société d'investissement à capital variable (SICAV) de droit Luxembourgeois constituée sous la forme d'une société en commandite par actions (S.C.A.), organisée en tant que Fonds d'Investissement Spécialisé (SIF) sous le nom "KIBO AFRICA FUND" (la Société).

1.2. La Société sera soumise à la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés (la Loi de 2007) et à la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) (étant entendu qu'en cas de conflit entre la Loi de 1915 et la Loi de 2007, la Loi de 2007 prévaut), ainsi qu'aux présents Statuts.

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du Gérant - Associé Commandité. Le siège social peut être transféré en tout autre lieu dans les limites du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution du Gérant - Associé Commandité.

2.2. Le Gérant - Associé Commandité a encore le droit de créer des succursales, bureaux, centres administratifs et agences en tous lieux appropriés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

2.3. Lorsque le Gérant - Associé Commandité estime que des développements ou événements politiques ou militaires extraordinaires de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et des personnes l'étranger se produisent ou sont imminents, le siège social peut être provisoirement transféré à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances extraordinaires. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise nonobstant le transfert temporaire de son siège social.

Art. 3. Durée de la société.

3.1. La Société est constituée pour une période indéterminée, étant entendu que la Société sera toutefois mise automatiquement en liquidation lors de la mise en liquidation d'un Compartiment si aucun autre Compartiment n'est actif à ce moment.

3.2. La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts.

Art. 4. Objet social.

4.1. L'objet exclusif de la Société est d'investir les fonds à sa disposition en valeurs dans le but de répartir les risques et de faire bénéficier ses Actionnaires des résultats de la gestion de ses actifs.

4.2. La Société peut prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations dans le sens le plus large autorisé par la Loi de 2007 qu'elle juge utiles à l'accomplissement et à la mise en oeuvre de l'objet de la Société et peut, en particulier, mais sans limitation:

(a) investir directement ou à travers des participations directes ou indirectes dans des filiales de la Société ou autres véhicules intermédiaires;

(b) emprunter de l'argent sous toute forme et obtenir des facilités de crédit et lever des fonds par, y compris, mais sans limitation à, l'émission d'obligations, de billets à ordre, et autres instrument de créance ou participatif;

(c) avancer, prêter ou déposer de l'argent ou octroyer du crédit à des sociétés et entreprises;

(d) consentir des garanties, nantissements ou toutes autres formes de sûretés, que ce soit par engagement personnel, par hypothèque ou par charge sur tout ou une partie des avoirs (présents ou à venir) de la Société ou par toutes ou parties de ces méthodes afin de garantir l'accomplissement de tout contrat ou obligation de la Société, ou de tout administrateur, gérant ou autre mandataire de la Société, ou de sociétés dans lesquelles la Société ou sa société mère a un intérêt direct ou indirect ou de toute société Actionnaire direct ou indirect de la Société ou de toute société appartenant au même groupe que la Société.

Art. 5. Capital social.

5.1. Le capital social de la Société est représenté par des Actions entièrement libérées sans valeur nominale et sera à tout moment égal à la valeur des actifs nets de la Société conformément à l'Article 12.

5.2. Le capital doit atteindre 1.250.000,00 EUR (un million deux cent cinquante mille Euros) dans les douze mois à partir de la date à laquelle la Société est enregistrée comme fonds d'investissement spécialisé (FIS) sur la liste officielle des FIS luxembourgeois conformément à la Loi de 2007, et ne pourra être inférieur à ce montant par la suite.

5.3. Le capital initial de la Société s'élève à 45.000,00 USD (quarante cinq mille dollars américain) représenté par une (1) action d'Associé Commandité (Action Commandité) souscrite par l'associé commandité (l'Associé Commandité) de la Société en sa qualité de Gérant et quarante-quatre (44) actions ordinaires (les Actions) souscrites par les Actionnaires commanditaires (les Actionnaires) en leur qualité d'Investisseurs.

5.4. La Société est constituée sous forme de structure à compartiments multiples et le Gérant établira un portefeuille d'actifs distinct qui représente un compartiment tel que défini à l'article 71 de la Loi de 2007 (un Compartiment), et qui est établi pour une ou plusieurs Catégories. Chaque Compartiment sera investi conformément à l'objectif et à la politique d'investissement applicable à ce Compartiment. L'objectif, la politique d'investissement et les autres caractéristiques spécifiques de chaque Compartiment sont décrits dans le document d'émission de la Société actuellement en vigueur et établi conformément à l'article 52 de la Loi de 2007 (le Mémoire). Chaque Compartiment peut avoir son propre financement, ses propres Catégories, sa propre politique d'investissement, ses propres bénéfices, dépenses et pertes, sa politique de distribution ou autres caractéristiques spécifiques.

5.5. Au sein d'un Compartiment, le Gérant peut, à tout moment décider d'émettre différentes catégories d'Actions (individuellement, une Catégorie et, collectivement, des Catégories) dont les actifs seront investis en commun mais soumises à différents droits tels que décrits dans le Mémoire, dans les limites autorisées par la Loi de 2007 et la Loi de 1915, y compris, mais sans limitation:

- (a) différents types d'investisseurs visés;
- (b) différentes structures de frais et de dépenses;
- (c) différentes procédures de souscription et/ou rachat;
- (d) différents investissements minimum et/ou exigences de détention subséquentes;
- (e) différents droits et politique de distribution, et le Gérant peut en particulier décider que des Actions appartenant à une ou plusieurs Catégories bénéficieront d'un intéressement sous forme de "carried interests" ou d'allocation préférentielle des revenus/distributions;
- (f) différentes cibles de commercialisation;
- (g) différentes restrictions de transfert;
- (h) différentes devises de référence.

5.6. Une Valeur Nette d'Inventaire par Action distincte, qui peut varier en fonction de ces facteurs variables, sera calculée pour chaque Catégorie de la manière décrite à l'Article 12.

5.7. Le Gérant peut créer des Catégories additionnelles dont les caractéristiques peuvent différer des Catégories existantes et des Compartiments additionnels dont les objectifs d'investissement peuvent différer de ceux des Compartiments existants. A la création de nouveaux Compartiments ou Catégories, le Mémoire sera mis à jour si nécessaire.

5.8. La Société est une entité juridique unique. Cependant, conformément à l'article 71(5) de la Loi de 2007, les droits des Actionnaires et créanciers relatifs à un Compartiment ou découlant de la création, du fonctionnement et de la liquidation d'un Compartiment sont limités aux actifs de ce Compartiment. Les actifs d'un Compartiment sont exclusivement dédiés à la satisfaction des droits des Actionnaires relatifs à ce Compartiment et des droits des créanciers dont les créances sont nées relativement à la création, au fonctionnement et à la liquidation de ce Compartiment, excluant toute responsabilité conjointe entre les Compartiments, par dérogation à l'article 2093 du Code Civil luxembourgeois.

5.9. Le Gérant peut créer chaque Compartiment pour une durée indéterminée ou déterminée; dans ce dernier cas, le Gérant peut, à l'expiration de la durée initiale, étendre la durée de ce Compartiment à une ou plusieurs reprises, sous réserve des dispositions applicables du Mémoire. Le Mémoire indiquera si un nouveau Compartiment est établi pour une période illimitée ou, alternativement, sa durée et, si applicable, toute prolongation de sa durée et les termes et conditions d'une telle prolongation.

5.10. En vue de déterminer le capital social de la Société, les actifs nets attribuables à chaque Catégorie seront convertis en Dollars américains (USD) s'ils ne sont pas déjà libellés en USD. Le capital social de la Société est équivalent à la valeur totale des actifs nets de toutes les Catégories de tous les Compartiments.

Art. 6. Actions.

6.1. Les Actions de la Société sont émises sous forme nominative et resteront nominatives.

6.2. Un registre des Actions sera tenu au siège social, où il peut être consulté par tout Actionnaire. Ce registre contient le nom de tout Actionnaire, son lieu de résidence ou de domicile, le nombre et la Catégorie des Actions qu'il détient, les montants libérés sur chaque Action, ainsi que la mention des transferts d'Actions et les dates de ces transferts. La propriété des Actions est établie par l'inscription dans ledit registre.

6.3. La Société délivrera aux Actionnaires pour chaque inscription une confirmation écrite de l'actionnariat.

6.4. Les Actionnaires fournissent à la Société une adresse à laquelle toutes les convocations et annonces peuvent être envoyées. Cette adresse sera également inscrite dans le registre des Actionnaires.

6.5. Au cas où un Actionnaire ne fournit pas d'adresse, la Société peut autoriser l'inscription d'une note à cet effet dans le registre des Actionnaires et l'adresse de l'Actionnaire sera réputée être le siège social de la Société ou toute autre adresse inscrite par la Société dans le registre des Actionnaires jusqu'à ce qu'une autre adresse soit fournie par cet Actionnaire à la Société. Un Actionnaire peut, à tout moment, modifier l'adresse inscrite au registre des Actionnaires par notification écrite au siège social de la Société, ou à toute autre adresse indiquée par la Société.

6.6. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Action. Dans le cas où une Action est détenue par plusieurs personnes, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'au moment où une personne aura été désignée comme propriétaire unique vis-à-vis de la Société. La même règle est appliquée en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-proprétaire ou entre un débiteur sur gages et un créancier gagiste.

6.7. Le Gérant peut décider d'émettre des fractions d'Actions. Ces fractions d'Actions ne confèrent pas de droits de vote, sauf dans le cas où leur nombre est tel qu'elles représentent une action entière, mais donnent droit à participer de façon proportionnelle aux actifs nets alloués à la Catégorie concernée.

6.8. Sous réserve des dispositions de l'Article 10, le transfert des actions peut se faire, par une déclaration écrite de transfert inscrite dans le registre des Actionnaires de la Société, cette déclaration de transfert devant être signée par le cédant et le cessionnaire ou par toute personne détenant les pouvoirs de représentation adéquats ou conformément aux dispositions s'appliquant au transfert de créances prévues à l'article 1690 du code civil luxembourgeois. La Société peut aussi accepter en tant que preuve du transfert d'autres instruments de transfert démontrant le consentement du cédant et du cessionnaire de manière satisfaisante pour la Société.

Art. 7. Emission d'Actions.

7.1. Le Gérant est autorisé, sans limitation et à tout moment, à émettre un nombre illimité d'Actions entièrement libérées sans réserver aux Actionnaires existant un droit préférentiel de souscription aux Actions à émettre.

7.2. Les Actions sont exclusivement réservées à la souscription par des investisseurs avertis au sens de l'article 2 de la Loi de 2007 (Investisseurs Avertis).

7.3. Toutes conditions auxquelles l'émission d'Action peut être soumises sont détaillées dans le Mémoire étant entendu que le Gérant peut sans limitation:

(a) imposer des restrictions quant à la fréquence à laquelle les Actions d'une ou plusieurs Catégories sont émises (et, en particulier, décider que les Actions d'une Catégorie ne seront émises que pendant une ou plusieurs périodes d'offre ou à des intervalles tels que décrits dans le Mémoire);

(b) décider que des Actions d'un Compartiment ou d'une Catégorie ne peuvent être émises qu'à des personnes ou entités qui ont signé une convention de souscription aux termes de laquelle le souscripteur s'engage, entre autres, à souscrire à des Actions, pendant une période et jusqu'à un montant spécifié;

(c) imposer des conditions à l'émission des Actions (y compris, mais sans limitation, l'exécution de documents de souscription et la communication d'informations que le Gérant estime être appropriées) et fixer un montant minimum de souscription, un montant minimum de souscription subséquente, et/ou un engagement ou montant de détention minimum;

(d) déterminer tout mécanisme applicable en cas de défaut ou de retard de paiement pour des Actions ou toutes restrictions à la propriété des Actions;

(e) pour chaque Catégorie et/ou Compartiment, de lever des frais ou commissions de souscription et il a le droit de renoncer partiellement ou entièrement à ces frais ou commissions de souscription;

(f) décider que le paiement pour les souscriptions à des Actions devra être réalisé intégralement ou partiellement à l'occasion d'une ou plusieurs dates de négociation, de souscription ou d'appels de capital auxquelles l'engagement de souscrire de l'investisseur peut être appelé en contrepartie de l'émission d'Actions dans le Compartiment ou la Catégorie concernée.

7.4. Les Actions d'un Compartiment seront émises au prix de souscription calculé de la manière et à une fréquence déterminée pour chaque Compartiment (et, le cas échéant, chaque Catégorie) dans le Mémoire.

7.5. Une procédure déterminée par le Gérant et décrite dans le Mémoire régira la chronologie de l'émission d'Actions au sein d'un Compartiment dans la Société.

7.6. Le Gérant peut octroyer à des membres, dirigeants du Gérant, à tout délégué à la gestion journalière, agents ou autres mandataires dûment autorisés le pouvoir d'accepter des demandes ou engagements de souscription, de recevoir des paiements pour des Actions nouvellement émises et de délivrer ces Actions.

7.7. La Société peut à son entière discrétion accepter ou rejeter des demandes de souscription pour des Actions en tout ou partie.

7.8. La Société peut émettre des Actions en contrepartie d'un apport en nature d'actifs, conformément à la loi luxembourgeoise et, en particulier, à l'obligation de fournir un rapport d'évaluation d'un réviseur d'entreprises agréé et à condition que ces actifs soient conformes aux objectifs et à la politique d'investissement du Compartiment concerné. Tous les frais et dépenses relatifs à l'apport en nature seront à charge de l'Actionnaire acquérant des Actions de cette manière.

Art. 8. Rachat des Actions.

8.1. Sous réserve de toutes dispositions contraires du Mémoire, tout Actionnaire peut demander le rachat d'une partie ou de toutes ses Actions par la Société, conformément aux conditions et procédures décrites par le Gérant dans le Mémoire et dans les limites prévues par la loi et les présents Statuts.

8.2. Sous réserve des dispositions de l'Article 12 des présents Statuts, le prix de rachat par Action sera payé dans une période déterminée par le Gérant et indiquée dans le Mémoire, pour autant que tout certificat d'Action émis et tout autre document de transfert aient été reçus par la Société.

8.3. Sous réserve de dispositions divergentes du Mémoire, le prix de rachat par action d'une Catégorie particulière d'un Compartiment correspond à la Valeur Nette d'Inventaire par Action de la Catégorie concernée diminuée des frais ou commissions de rachat, le cas échéant. Des frais ou commissions supplémentaires peuvent être appliqués si des distributeurs ou agents payeurs sont impliqués dans une transaction. Le prix de souscription peut être arrondi à l'unité supérieure ou inférieure de la devise dans laquelle il est payé, conformément aux décisions du Gérant.

8.4. Un processus déterminé par le Gérant et décrit dans le Mémoire régira la déroulement de la procédure du rachat d'Actions au sein d'un Compartiment dans la Société.

8.5. Lorsqu'une demande de rachat a pour conséquence une diminution du nombre ou de la valeur des Actions détenues par un Actionnaire dans une Catégorie en deçà du nombre ou de la valeur minimum déterminé par le Gérant dans le Mémoire, la Société peut traiter cette demande comme une demande de rachat de toutes les Actions de cet Actionnaire dans la Catégorie concernée.

8.6. Par ailleurs, si lors d'un Jour d'Évaluation ou à tout moment durant un Jour d'Évaluation, les demandes de rachat telles que définies dans cet Article et les demandes de conversion telles que définies à l'Article 9 des présents Statuts excèdent un certain seuil fixé par le Gérant applicable aux Actions d'une Catégorie, le Gérant peut réduire de façon proportionnelle tout ou partie des demandes de rachat et de conversion pendant une certaine période de la manière la plus appropriée et dans le meilleur intérêt de la Société. La portion des demandes de rachats qui n'a pas été effectuée sera ensuite effectuée prioritairement au Jour d'Évaluation suivant cette période, ces demandes de rachat et de conversion seront prioritaires et seront traitées avant les autres demandes (elles seront néanmoins toujours soumises aux limites prémentionnées).

8.7. La Société peut effectuer le paiement du prix de rachat dû à un Actionnaire en nature, sous réserve de l'accord de cet Actionnaire, en allouant à cet Actionnaire des avoirs, provenant du portefeuille établi en rapport à la ou les Catégories concernée(s) équivalents à la valeur des actions à racheter (calculée conformément à l'Article 12) au Jour d'Évaluation ou au moment d'évaluation où le prix de rachat est calculé si la Société estime qu'une telle transaction ne sera pas dommageable aux intérêts des Actionnaires restants du Compartiment concerné. La nature et le type d'avoirs à transférer dans ce cas seront déterminés sur base équitable et raisonnable et sans préjudice des intérêts des autres Actionnaires dans la ou les Catégories concernée(s). L'évaluation utilisée sera confirmée par un rapport spécial du réviseur d'entreprises agréé de la Société. Les coûts de ces transferts seront supportés par le cédant.

8.8. Toutes les Actions rachetées seront annulées.

8.9. Toutes les demandes de rachat sont irrévocables, sauf - dans chaque cas pour la durée d'une telle suspension - conformément à l'Article 13 des présents Statuts, lorsque le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire a été suspendu ou lorsque le rachat a été suspendu tel que prévu dans le présent Article.

8.10. Le Gérant - Associé Commandité peut décider de racheter des Actions de Catégorie et de Compartiment, proportionnellement au nombre d'Actions détenues par chaque Actionnaire, afin de distribuer les produits générés par un investissement sous forme de revenus ou de produits de réalisation, conformément au mécanisme de distribution pertinent tel que déterminé, le cas échéant, pour chaque Compartiment dans le Mémoire. Le droit pour le Gérant de racheter les Actions d'un Compartiment conformément au présent article 8 peut être sujet à l'accord ou l'avis préalable d'un organisme consultatif tel que prévu pour un Compartiment particulier dans le Mémoire, le cas échéant.

8.11. La Société annoncera le rachat en temps utile par courrier adressé aux Actionnaires par le Gérant.

8.12. La Société peut procéder à des rachats obligatoires d'Actions:

(a) détenues par des Personnes Non Eligibles telles que définies à l'Article 11, en accord avec les dispositions de l'Article 11;

(b) en cas de liquidation ou de fusion de Compartiments ou Catégories, en accord avec les dispositions de l'Article 26;

(c) dans toutes autres circonstances, en accord avec les termes et conditions prévues dans les présents Statuts, la convention ou le bulletin de souscription concerné et/ou le Mémorandum.

Art. 9. Conversion des Actions.

9.1. Sous réserve des dispositions dans le Mémorandum, un Actionnaire peut convertir tout ou une partie des actions qu'il détient dans une Catégorie d'un Compartiment en actions de la Catégorie correspondante d'un autre Compartiment; les conversions d'Actions d'une Catégorie d'un Compartiment en actions d'une autre Catégorie au sein du même Compartiment ou d'un autre Compartiment sont également autorisées, sauf décision contraire de l'Associé gérant commandité.

9.2. Le Gérant - Associé Commandité peut soumettre la conversion d'Actions à des conditions supplémentaires décrites dans le Mémorandum.

9.3. Une demande de conversion sera considérée comme une demande de rachat des actions détenues par l'Actionnaire et une demande d'acquisition (souscription) simultanée des actions à acquérir. Le ratio de conversion sera calculé sur base de la Valeur Nette d'Inventaire par action des Catégorie concernées; des frais ou commissions de conversion pourront être demandés. Des frais supplémentaires peuvent être appliqués si des distributeurs ou des agents payeurs sont impliqués dans la transaction. Les prix de conversion peuvent être arrondis à l'unité supérieure ou inférieure de la devise dans laquelle ils doivent être payés, tel que déterminé par le Gérant. Le Gérant peut déterminer que les soldes résultant des conversions, inférieurs à un montant raisonnable à fixer par le Gérant, ne seront pas payés aux Actionnaires.

9.4. En règle générale, la composante de rachat et la composante d'acquisition de la demande de conversion sont calculées sur base des valeurs en vigueur lors d'un seul et même Jour d'Evaluation. S'il existe différents délais d'acceptation des demandes pour les Compartiments en question, le calcul peut différer de la prédite règle, en particulier en fonction des canaux de distribution. En particulier:

(a) soit la composante de vente peut être calculée conformément aux règles générales applicables au rachat d'Actions (qui peuvent être antérieures aux règles générales applicables à l'émission d'Actions), tandis que la composante d'acquisition serait calculée conformément aux règles générales (plus récentes) sur l'émission d'Actions; ou

(b) soit la composante de vente est calculée à un moment ultérieur par rapport aux règles générales sur le rachat d'Actions en même temps que la composante acquisition calculée conformément avec les règles plus récentes (par rapport à la composante d'acquisition) sur l'émission d'Actions.

9.5. Des conversions peuvent uniquement être effectuées si, à ce moment, le rachat des Actions à convertir et l'émission des Actions à acquérir sont simultanément possibles; aucune exécution partielle de la demande n'est envisageable, à moins que la possibilité d'émettre les Actions à acquérir ne s'éteigne après que les Actions à convertir aient été rachetées.

9.6. Toutes les demandes de conversion sont irrévocables, sauf - dans chaque cas pour la durée d'une telle suspension - conformément à l'article 13 des présents Statuts, lorsque le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire a été suspendu ou lorsque le rachat a été suspendu tel que prévu par l'article 8. Si le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire des Actions à acquérir est suspendu après que les Actions à convertir aient déjà été rachetées, seule la composante d'acquisition de la demande de conversion peut être révoquée pendant cette suspension.

9.7. Si en outre, lors d'un Jour d'Evaluation ou à tout moment pendant un Jour d'Evaluation, les demandes de rachat telles que définies dans l'Article 8 des présents Statuts et les demandes de conversion telles que définies par cet Article excèdent un certain seuil fixé par le Gérant et applicable à une Catégorie, le Gérant peut réduire de façon proportionnelle tout ou partie des demandes de rachat et de conversion pendant une certaine période, de la manière jugée nécessaire par le Gérant et dans le meilleur intérêt de la Société. La portion des rachats qui n'a pas été effectuée sera ensuite effectuée prioritairement au Jour d'Evaluation suivant cette période, ces demandes de rachat et de conversion seront prioritaires et seront traitées avant les autres demandes (elles seront néanmoins toujours soumises aux limites prémentionnées).

9.8. Lorsqu'une demande de conversion a pour conséquence une diminution du nombre ou de la valeur des Actions détenues par un Actionnaire dans une Catégorie en deçà du nombre ou de la valeur minimum déterminés à ce moment - si les droits prévus à cet Article sont effectivement applicables - par le Gérant dans le Mémorandum, la Société peut traiter la composante de rachat de la demande de conversion comme une demande de rachat de toutes les actions de l'Actionnaire dans la Catégorie concernée; la part d'acquisition de la demande de conversion reste in affectée par tout rachat supplémentaire d'Actions.

9.9. Les Actions qui sont converties en Actions d'une autre Catégorie seront annulées.

Art. 10. Transfert d'Actions.

10.1. Un Actionnaire ne peut céder, transférer ou disposer autrement de ses Actions de quelque autre manière que ce soit (chacune de ces opérations étant un Transfert) qu'avec l'autorisation écrite préalable du Gérant, qui ne pourra refuser cette autorisation sans motif raisonnable et, le Transfert doit remplir les conditions prévues par le présent Article 10.

10.2. Aucun Transfert de tout ou partie des Actions d'un Actionnaire, que ce soit directement ou indirectement, volontairement ou involontairement (y compris, sans limitation, à un affilié ou par l'effet de la loi) ne sera valide ou effectif si:

(a) il résulte de ce Transfert une violation de la législation applicable ou des termes et conditions des présents Statuts ou du Mémoire;

(b) il résulte de ce Transfert l'obligation pour la Société de s'enregistrer en tant que société d'investissement selon la loi américaine sur les Sociétés d'Investissement de 1940, telle que modifiée; et

(c) tout Transfert (permis ou requis) sera soumis à la condition que:

(i) le cessionnaire s'engage à observer les, et à agir conformément aux, obligations du cédant envers la Société conformément aux termes de la convention de souscription, l'engagement, ou à toute autre convention décrivant les termes de la participation, du cédant dans la Société (en ce compris les dispositions du Mémoire); et que

(ii) le cédant réalise concomitamment au transfert des Actions au cessionnaire le transfert de tous les engagements de souscrire à des Actions et/ou engagements à fournir des fonds à la Société contre l'émission d'Actions (ou autrement) restant, le cas échéant; et que

(iii) le cessionnaire ne soit pas une Personne Non Eligible.

10.3. Des restrictions supplémentaires concernant le Transfert peuvent être décrites dans le Mémoire en ce qui concerne un (ou des) Compartiment(s), auquel cas aucun Transfert de tout ou partie des Actions de l'Actionnaire dans le Compartiment concerné, directement ou indirectement, volontairement ou involontairement (y compris, sans limitation, à un affilié ou par l'effet de la loi), ne sera valide ou effectif si l'une de ces restrictions additionnelles aux Transferts n'est respectée.

Art. 11. Restrictions à la propriété d'Actions.

11.1. La Société peut restreindre ou empêcher la propriété d'Actions de la Société à toute personne physique ou morale (Personne Non Eligible):

(a) si, de l'avis de la Société, une telle possession peut être préjudiciable à la Société;

(b) s'il peut en résulter une violation par la Société de la réglementation ou de la législation luxembourgeoise ou étrangère; ou

(c) si en conséquence de cette possession, la Société peut être exposée des conséquences fiscales ou financières négatives qu'elle n'aurait pas subies autrement;

(ces personnes physiques ou morales sont à déterminer par le Gérant et sont désignées dans les présents Statuts comme des Personnes Non Eligibles). Une personne ou entité qui ne se qualifie pas comme Investisseur Averti sera considérée comme Personne Non-Eligible.

11.2. A de telles fins, la Société peut:

(a) à tout moment, demander à toute personne dont le nom est inscrit dans le registre des Actionnaires ou qui tente de faire enregistrer un transfert d'Actions dans le registre des Actionnaires, de lui fournir toute information, accompagnée d'une déclaration sous serment, considérée nécessaire par la Société pour déterminer si le bénéficiaire économique des actions est une Personne Non Eligible, ou si une Personne Non Eligible deviendrait bénéficiaire économique des Actions suite à un tel enregistrement,

(b) refuser l'émission d'Actions, et

(c) refuser l'inscription sur le registre des Actionnaires de toute Transaction si, par l'effet d'une telle inscription ou d'un tel transfert, une Personne Non Eligible devenait bénéficiaire ou titulaire de la propriété de ses Actions.

11.3. S'il apparaît qu'un Actionnaire de la Société est une Personne Non-Eligible, la Société est en droit, à son entière discrétion:

(a) de refuser d'accepter le vote d'une Personne Non-Eligible à l'Assemblée Générale;

(b) de retenir tous dividendes payés ou autres sommes distribuées en relation aux actions détenues par la Personne Non-Eligible; et/ou

(c) d'ordonner à la Personne Non-Eligible de vendre ses Actions et d'apporter à la Société la preuve que cette vente a été effectuée endéans les trente (30) jours calendrier à compter de l'envoi de l'avis s'y rapportant, sous réserve des restrictions au Transfert applicables décrites à l'Article 10; et/ou

(d) de procéder au rachat forcé de toutes les Actions détenues par la Personne Non-Eligible à un prix basé sur la dernière Valeur Nette d'Inventaire calculée, moins une pénalité égale, à l'entière discrétion du Gérant, soit (i) à 20% du prix applicable soit (ii) aux frais encourus par la Société découlant de la possession des Actions par la Personne Non-Eligible (y compris tous les coûts liés au rachat obligatoire).

11.4. L'exercice des pouvoirs susmentionnés de la Société par celle-ci, conformément au présent Article ne peut en aucun cas être mis en question ou déclaré nul sur base du fait que la propriété des Actions n'était pas suffisamment démontrée ou que la propriété réelle des Actions ne correspondait pas aux présomptions faites par la Société à la date de la notification d'achat, étant entendu que la Société doit exercer les pouvoirs susmentionnés de bonne foi.

Art. 12. Calcul de la valeur nette d'inventaire par action.

12.1. La Société, ainsi que chaque Compartiment et Catégorie d'un Compartiment ont une valeur nette d'inventaire (Valeur Nette d'Inventaire) déterminée conformément aux présents Statuts. La devise de référence de la Société est l'Euro.

12.2. Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire

(a) La Valeur Nette d'Inventaire de chaque Compartiment et Catégorie sera calculée dans la devise de référence du Compartiment ou de la Catégorie comme stipulé dans le Mémoire, de bonne foi au Luxembourg à chaque Jour d'Évaluation stipulé dans le Mémoire (le Jour d'Évaluation)

(b) Un portefeuille distinct d'actifs sera établi pour chaque Compartiment de la manière suivante:

(i) le produit de l'émission de chaque Action est inscrit dans les livres du Compartiment concerné comme étant alloué à la masse des actifs établie pour ce Compartiment et les avoirs et obligations, ainsi que les revenus et dépenses y attribuables sont alloués à ce portefeuille selon les dispositions décrites ci-après;

(ii) lorsque un avoir découle d'un autre avoir, cet avoir sera attribué dans les livres du Compartiment auquel appartient l'avoir dont il découle, ce qui implique qu'à chaque nouvelle évaluation de cet avoir, toute augmentation ou diminution de la valeur de cet avoir sera attribuée au même portefeuille;

(iii) lorsque la Société supporte un engagement ou une obligation qui est attribuable à un avoir d'un portefeuille déterminé ou à une opération effectuée en rapport avec un avoir d'un portefeuille déterminé, cet engagement sera attribué à ce portefeuille;

(iv) au cas où un avoir, engagement, ou une obligation de la Société ne peut être attribué à un portefeuille en particulier, cet avoir, engagement ou obligation sera attribué à tous les Compartiments au prorata de leurs Valeurs Nettes d'Inventaire respectives;

(v) en cas de distribution de dividendes aux Actionnaires d'un Compartiment, la Valeur Nette d'Inventaire de celui-ci sera réduite du montant brut de ces dividendes.

12.3. Les obligations de chaque Compartiment seront ségréguées de Compartiment à Compartiment et les créanciers n'auront de recours que contre les actifs du Compartiment concerné.

12.4. Tous les avoirs détenus par un Compartiment qui ne sont pas libellés dans la devise de référence seront traduits dans la devise de référence au taux de change prévalent sur un marché reconnu le jour ouvrable précédant immédiatement le Jour d'Évaluation concerné.

12.5. La Valeur Nette d'Inventaire par Action d'une Catégorie spécifique sera déterminée en divisant la valeur totale des avoirs du Compartiment attribuable à cette Catégorie diminué du montant des obligations du Compartiment attribuables à cette Catégorie par le nombre total d'Actions de cette Catégorie en circulation au Jour d'Évaluation concerné.

12.6. Pour le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire d'une Catégorie, les dispositions de l'Article 12.2, (b), (i) à (v) s'appliquent mutatis mutandis. La Valeur Nette d'Inventaire par Action de chaque Catégorie dans un Compartiment sera calculée par l'Agent Administratif dans la devise de référence de la Catégorie concernée et, le cas échéant, dans d'autres devises pour des raisons de négoce telles que spécifiées dans le Mémoire en appliquant le taux de conversion sur un marché approprié prévalent en ce Jour d'Évaluation.

12.7. La Valeur Nette d'Inventaire par Action des différentes Catégories peut différer au sein de chaque Compartiment par suite de décisions relatives aux annonces et aux paiements de dividendes, de structures de coûts et de frais ou commissions divergentes ou de stratégies de couverture différentes pour chaque Catégorie.

12.8. Les avoirs de la Société en relation avec un Compartiment sont réputées comprendre:

(a) toutes les espèces en caisse ou en dépôt, y compris les intérêts courus;

(b) tous les effets et billets payables à vue et comptes exigibles (y compris le résultat de la vente de titres vendus mais non délivrés);

(c) toutes les obligations, billets à termes, certificats de dépôt, actions, titres, titres obligataires, droits de souscription, warrants, options et autres valeurs mobilières, instruments financiers et avoirs assimilables qui sont la propriété de la Société ou ont été contractés par le Gérant (étant entendu que le Gérant peut procéder à des ajustements d'une manière qui n'est pas en contradiction avec l'Article 12, en considération des fluctuations de la valeur marchande des valeurs mobilières occasionnées par des pratiques telles que la négociation ex-dividende ou ex-droit et/ou procédés similaires);

(d) tous les dividendes, en espèces ou en nature, et les distributions à recevoir par la Société dans la mesure où la Société pouvait raisonnablement en avoir connaissance;

(e) tous les intérêts courus sur tous les avoirs portant intérêt qui sont la propriété de la Société, sauf si ces intérêts sont compris ou reflétés dans la valeur attribuée à ces avoirs;

(f) les dépenses préliminaires de la Société, y compris les coûts d'émission et de distribution des actions de la Société, dans la mesure où ces frais non pas été amortis;

(g) la valeur de liquidation de tous les contrats "forwards" et de toutes les options de rachat ou de vente sur lesquelles la Société détient une position ouverte;

(h) tous les autres avoirs de tous types et de toutes natures y compris les dépenses payées d'avance.

12.9. La valeur de ces avoirs sera déterminée de la manière suivante:

(a) la valeur des espèces en caisse ou en dépôt, effets et billets payables à vue et des comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance, des dividendes en espèce et intérêts annoncés ou venus à échéance tel que susdit mais non encore encaissés, consistera en la valeur nominale de ces avoirs, sauf toutefois s'il est improbable que le paiement soit effectué

ou reçu en totalité, dans ce cas, la valeur sera déterminée en retranchant un montant estimé adéquat pour refléter la valeur réelle de ces avoirs;

(b) la valeur des actifs, qui sont cotés ou négociés sur un marché réglementé reconnu, fonctionnant de manière régulière et ouvert au public (un Marché Réglementé), ou sur toute bourse (incluant les parts et actions des fonds sous-jacents fermés), est basée sur le dernier prix disponible sur la bourse ou le Marché Réglementé qui est normalement le marché principal pour ces titres;

(c) la valeur des actifs négociés sur tout autre Marché Réglementé est basée sur leur dernier prix disponible;

(d) lorsque l'actif est une participation dans une société dont le capital est fermé (private equity) ou constitue du capital investissement, ledit actif devrait être évalué conformément aux lignes directrices d'évaluation publiées par l'Association Européenne de l'International Private Equity & Venture Capital Investissement (IPEV) et en vigueur le Jour d'Évaluation;

(e) dans le cas où des actifs ne sont pas cotés ou négociés sur une bourse ou sur tout autre Marché Réglementé, si, pour des actifs cotés ou négociés sur une bourse ou un Marché Réglementé, le prix tel que déterminé conformément au sous-paragraphe (b) ou (c) de l'Article 12.9 n'est pas représentatif de la juste valeur de marché des actifs concernés, la valeur de ces actifs est basée sur le prix prévisible de réalisation déterminée avec prudence et bonne foi conformément aux procédures établies par le Gérant - Associé Commandité;

(f) les parts ou actions émises par des organismes de placement collectifs (OPC) de type ouvert seront évaluées à leur dernière Valeur Nette d'Inventaire disponible conformément aux dispositions du document d'émission des OPC concernés ou à leur dernière Valeur Nette d'Inventaire non officielle (c'est-à-dire une évaluation de la Valeur Nette d'Inventaire qui n'est normalement pas utilisée à des fins de souscription ou rachat ou dont la valeur peut être fournie par une autre source - y compris le gestionnaire du fonds sous-jacent - autre que l'agent d'administration du fonds sous-jacent) si elle est plus récente que leur Valeur Nette d'Inventaire officielle. La Valeur Nette d'Inventaire calculée sur la base des valeurs nettes d'inventaire non officielles d'OPC peut être différente de la Valeur Nette d'Inventaire qui aurait été calculée au Jour d'Évaluation concerné sur la base des valeurs nettes d'inventaire officielles déterminées par les agents d'administrations des OPC. Cependant une telle Valeur Nette d'Inventaire est définitive et irrévocable nonobstant toute autre évaluation ultérieure. En cas de survenance d'un événement d'évaluation qui n'est pas reflété par la dernière Valeur Nette d'Inventaire des parts ou actions émises par ces OPC, la valeur des parts ou actions émises par ces OPC sera déterminée avec prudence et de bonne foi, selon les procédures établies par le Gérant afin de prendre en compte cet événement d'évaluation. Les événements suivants doivent être considérés, sans limitation, comme des événements d'évaluation: appel de capital, distribution ou rachat effectués par les OPC ou un ou plus de leurs investissements sous-jacents, ainsi que tout événement matériel ou développement affectant soit les investissements sous-jacents, soit les OPC eux-mêmes;

(g) toutes les autres valeurs mobilières et avoirs seront évalués à leur juste valeur déterminée de bonne foi selon les procédures mises en place par le Associé gérant commandité;

(h) la valeur des instruments du marché monétaire non admis à la cotation sur une bourse ou à la négociation sur un Marché Réglementé et ayant une maturité résiduelle de moins de 12 mois et de plus de 90 jours est réputée être leur valeur nominale augmentée de tous intérêts échus. Les instruments du marché monétaire ayant une maturité résiduelle de 90 jours ou moins et non négociés sur une bourse seront évalués par la méthode d'amortissement des coûts, qui fournit une approximation de la valeur de marché.

12.10. Afin de déterminer la valeur des actifs de la Société, l'agent administratif de la Société (l'Agent Administratif), en tenant compte des normes en matière de prudence et de diligence en la matière, peut se reposer complètement et exclusivement pour le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire, sauf erreur manifeste ou négligence de sa part, sur les évaluations fournies (i) par le Gérant, (ii) par diverses sources d'estimation de prix disponibles sur le marché, telles que des agences d'estimation de prix (c'est-à-dire Bloomberg, Reuters,...) ou gérants de fonds, (iii) par des courtiers ou agents de change, ou (iv) par des (un) Experts Indépendant(s) dûment autorisé(s) à ces fins par le Gérant (v) par un spécialiste dûment autorisé à cet effet par le Gérant. En particulier, pour l'évaluation d'avoirs dont les cours ou les justes valeurs de marché ne sont pas publiquement disponibles (y compris mais sans limitation les instruments structurés ou liés à des crédits ou des autres avoirs non liquides), l'Agent Administratif s'appuiera exclusivement sur les évaluations fournies soit par le Gérant, soit par une tierce partie étant une source d'estimation de prix nommée par le Gérant sous sa responsabilité et ne vérifiera pas la justesse et la précision des évaluations fournies. Dans le cas où le Gérant ordonne à l'Agent Administratif d'utiliser une source d'évaluation des prix spécifique, le Gérant s'engage à établir auparavant sa propre évaluation de cet agent en ce qui concerne sa compétence, sa réputation et son professionnalisme, afin d'assurer que les prix fournis à l'Agent Administratif sont fiables et l'Agent Administratif ne fera aucune, et il ne lui sera pas demandé, d'effectuer une évaluation ou un test supplémentaire sur cette source d'estimation des prix. En ce qui concerne les actifs, la seule responsabilité de l'Agent Administratif est de calculer la VNI sur base des prix fournis par le Gérant ou une (d') autre(s) source(s) tierce(s) d'évaluation des prix nommée(s), sans endosser une responsabilité quelconque quant à l'exactitude ou la précision des évaluations fournies par les sources concernées. L'Agent Administratif n'effectuera aucun test sur les évaluations des prix et ne collectera ni analysera des documents complémentaires évaluant ou prouvant la précision des prix des avoirs détenus dans le portefeuille pour lequel un prix ou une évaluation est fournie conformément au présent article 12.

12.11. Dans des circonstances dans lesquelles (i) un ou plusieurs sources d'estimation des prix manque à fournir des évaluations à l'Agent Administratif, pouvant avoir un impact important sur la Valeur Nette d'Inventaire, ou dans lesquelles (ii) la valeur d'un avoir ne peut être déterminée assez rapidement et de manière exacte, l'Agent Administratif est autorisé à ne pas calculer la Valeur Nette d'Inventaire et en conséquent est incapable de déterminer des prix de souscription, conversion et de rachat. Le Gérant en sera informé directement par l'Agent Administratif si cette situation devait se présenter. Le Gérant peut alors décider de suspendre le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire conformément à l'article 13 des présents statuts.

12.12. Si des circonstances extraordinaires rendent une évaluation de la manière décrite ci-dessus impraticable ou inadéquate, le Gérant est autorisé à appliquer, avec prudence et bonne foi, d'autres règles afin de permettre une évaluation juste des actifs de la Société.

12.13. Si, depuis le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par action d'une Catégorie d'un Compartiment déterminé, des changements importants se sont produits influant sur la cotation sur les marchés boursiers sur lesquels une portion conséquente des investissements de la Société sont cotés ou négociés, le Gérant peut, afin de préserver les intérêts des Actionnaires et de la Société, annuler le premier calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par action et procéder à un deuxième calcul. Toutes les souscriptions, tous les rachats et toutes les demandes de conversion reçus ce jour seront traités sur la base de la deuxième Valeur Nette d'Inventaire par Action calculée.

12.14. La Valeur Nette d'Inventaire par action de chaque Catégorie, ainsi que les prix d'émission et de rachat par action peuvent être obtenus durant les heures de bureaux au siège social de la Société.

12.15. Les engagements de la Société seront réputés comprendre:

- (a) tous les emprunts, effets et comptes exigibles;
- (b) tous les intérêts courus sur les emprunts de la Société (y compris les droits et frais encourus pour l'engagement à ces emprunts);
- (c) toutes les dépenses administratives en cours ou à payer;
- (d) toutes les obligations connues, présentes ou à venir, y compris toutes les obligations contractuelles venues à échéance qui ont pour objet des paiements en espèces ou en nature;
- (e) une provision appropriée pour impôts futurs sur le capital ou sur le revenu encourus au Jour d'Evaluation concerné, déterminée périodiquement par le Gérant, et toutes autres réserves, le cas échéant, autorisées et approuvées par le Gérant; et
- (f) tous les autres engagements de la Société de quelque nature que ce soit à l'exception des engagements représentés par des actions de la Société. Pour l'évaluation du montant de ces engagements, le Gérant prend en compte les dépenses à supporter et les coûts encourus par la Société.

Art. 13. Suspension temporaire de la valeur nette d'inventaire par action.

13.1. Le Gérant peut à tout moment et périodiquement suspendre le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire des Actions d'un Compartiment ou d'une Catégorie, l'émission d'Actions de ce Compartiment ou de cette Catégorie à des souscripteurs et le rachat d'Actions de ce Compartiment ou de cette Catégorie par ses Actionnaires, ainsi que la conversion des actions des Catégorie dans un Compartiment:

- (a) pendant toute période au cours de laquelle l'une des principales bourses ou des autres marchés sur lesquels une partie conséquente des investissements de la Société attribuables à un Compartiment sont cotés ou négociés est fermé pour une raison autre que les congés normaux, ou pendant laquelle les transactions y sont restreintes ou suspendues, à condition que cette restriction ou suspension affecte l'évaluation des investissements de la Société attribuables à un Compartiment; ou
- (b) lorsque, de l'avis du Gérant, il existe une situation d'urgence par suite de laquelle il serait impossible de disposer de, ou d'évaluer des, actifs de la Société; ou
- (c) en cas de rupture des moyens de communication normalement utilisés pour calculer le prix ou la valeur de tout investissement du Compartiment ou le prix ou la valeur actuelle sur une bourse ou un autre marché des actifs du Compartiment; ou
- (d) pendant toute période durant laquelle la Société est incapable de rapatrier des fonds dans le but d'opérer des paiements pour le rachat d'Actions du Compartiment ou pendant laquelle les transferts de fonds concernés dans la réalisation ou l'acquisition d'investissements ou de paiements dus pour le rachat d'Actions, ne peuvent, de l'avis du Gérant, être effectués à des taux de change normaux;
- (e) si pour toute autre raison, les prix d'un investissement dans un Compartiment ne peut pas être déterminé sur-le-champ ou de manière précise (et, en particulier, durant une période où la Valeur Nette d'Inventaire de fonds sous-jacents est suspendue) ou, si, d'avis du Gérant, une prix juste ne peut être déterminé pour les avoirs du Compartiment; ou
- (f) sur décision du Gérant, à condition que les Actionnaires soient tous traités sur un même pied d'égalité et que toutes les lois et réglementations soient respectées (i) dès qu'une Assemblée Générale extraordinaire a été convoquée afin de décider de la liquidation ou de la dissolution ou de la fusion ou absorption de la Société ou d'un Compartiment et (ii), si le Gérant a le pouvoir de prendre des décisions à ce sujet, en ce qui concerne la liquidation ou la dissolution ou la fusion ou l'absorption du Compartiment.

13.2. Une telle suspension sera publiée, si cela est approprié, par la Société et sera notifiée aux Actionnaires ayant soumis une demande de souscription et de rachat d'Actions pour laquelle la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire a été suspendue. Une telle suspension n'aura aucune incidence sur la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire par action, l'émission et le rachat d'Actions d'un autre Compartiment, à moins que ce Compartiment est aussi affecté. Toute demande de souscription ou de rachat est irrévocable à moins que la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire ne soit suspendue dans quel cas les Actionnaires peuvent manifester leur désir de retirer leur candidature. Si la Société ne reçoit pas une telle notification, la demande sera traitée au premier Dealing Day (tel que défini dans le Memorandum), tel que déterminé pour chaque Compartiment concerné, suivant la fin de la période de suspension.

13.3. Dans des circonstances exceptionnelles pouvant avoir un effet défavorable sur les intérêts des Actionnaires, ou en cas d'un nombre important de demandes de rachat dans un Compartiment, le Gérant se réserve le droit de déterminer le prix d'émission/de rachat ou de conversion après avoir effectué, le plus rapidement possible, la vente nécessaire de titres ou d'autres avoirs au nom du Compartiment concerné. Dans ce cas, les demandes de souscription, de rachat ou de conversion en cours seront traitées sur base de la Valeur Nette d'Inventaire calculée.

Art. 14. Le Gérant.

14.1. La Société est gérée par KIBO CAPITAL PARTNERS LUXEMBOURG, S.à r.l. en sa qualité d'Associé Commandité de la Société (le Gérant).

14.2. Le Gérant est indéfiniment et conjointement et solidairement responsable de toutes les dettes qui ne peuvent être payées au moyen des actifs de la Société.

14.3. En cas d'incapacité juridique, de liquidation ou de toute autre situation permanente empêchant le Gérant d'agir en cette qualité pour la Société, la Société ne sera pas immédiatement dissoute et liquidée, sous réserve de la nomination d'un gérant, qui ne doit pas nécessairement être un Actionnaire, afin de prendre toutes les mesures urgentes ou de simple gestion administrative, jusqu'à ce qu'une Assemblée Générale des Actionnaires soit convoquée, dans les quinze (15) jours de sa désignation en tant que gérant. Lors de cette Assemblée Générale, les Actionnaires ont la faculté de nommer un remplaçant du Gérant par résolution adoptée conformément aux conditions requises pour la modification des présents Statuts. A défaut de cette nomination, la Société sera dissoute et liquidée.

14.4. La nomination d'un nouveau gérant n'est pas subordonnée à l'approbation du Gérant sortant.

Art. 15. Pouvoirs du Gérant.

15.1. Le Gérant, appliquant le principe de la répartition des risques, déterminera les politiques et stratégies de placement de la Société et de chaque Compartiment, le cas échéant, et les lignes de conduite à suivre dans la gestion de la Société, tel que précisé dans les documents commerciaux, conformément à la législation en vigueur.

15.2. Le Gérant est autorisé à employer des techniques et des instruments dans toute la mesure permise par la loi dans l'objectif d'une gestion efficace du portefeuille.

15.3. Le Gérant est investi des pouvoirs les plus larges pour effectuer tous les actes d'administration et de disposition compatibles avec l'objet de la Société.

15.4. Tous les pouvoirs non-expressément réservés par la loi ou par les présents Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Gérant.

15.5. Le Gérant peut désigner des conseillers en investissement et des directeurs, aussi bien que des agents de direction ou des agents administratifs. Le Gérant peut contracter avec des personnes ou des sociétés pour obtenir leurs services, leur déléguer ses pouvoirs et déterminer leur rémunération qui sera prise en charge par la Société.

Art. 16. Délégation de pouvoirs.

16.1. Le Gérant peut nommer un délégué à la gestion journalière, Actionnaire ou non, membre du conseil de gérance ou du conseil d'administration, selon le cas du gérant de l'Associé Commandité ou non, qui a les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière de la Société.

16.2. Le Gérant peut nommer une personne, Actionnaire ou non, membre du conseil de gérance ou du conseil d'administration, selon le cas, du Gérant ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée gérant ou administrateur. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa capacité de member du conseil de gérance ou administrateur d'une telle entité.

16.3. Le Gérant est également autorisée à nommer une personne, gérant ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

16.4. Le Gérant peut mettre en place des comités et déléguer à ces comités le pouvoir d'agir au nom et pour le compte de la Société pour tout ce qui concerne la gestion quotidienne des affaires de la Société relativement à un ou plusieurs Compartiments ou d'agir en simple qualité de conseiller envers la Société relativement à un ou plusieurs Compartiments. Les règles de composition, les fonctions et devoirs et la rémunération de ces comités seront décrites dans le Memorandum.

16.5. Le Gérant peut également attribuer des pouvoirs spéciaux en vertu d'une procuration notariale ou sous-seing privé.

Art. 17. Pouvoir de signature.

17.1. La Société est engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par la signature unique d'un Gérant.

17.2. De plus, la Société sera engagée par la signature conjointe de toutes personnes ou par la signature unique de la personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Gérant dans les limites de ces pouvoirs. Dans les limites de la gestion quotidienne, la Société est liée par l'unique signature, le cas échéant, de la personne nommée à cet effet conformément à l'Article 16.1 ci-dessus.

Art. 18. Politiques et restrictions d'investissement.

18.1. Le Gérant a, selon le principe de répartition des risques, le pouvoir de déterminer (i) les politiques d'investissement de chaque Compartiment, (ii) la stratégie de couverture des risques à appliquer à des Catégories spécifiques dans un Compartiment déterminé et (iii) le comportement à adopter dans la conduite de l'administration et des affaires de la Société, dans la limite des pouvoirs d'investissement et des restrictions telles que définies par le Gérant dans le Mémoire-randum, conformément aux lois et réglementations applicables.

18.2. Le Gérant aura également le pouvoir de déterminer toutes restrictions applicables périodiquement aux investissements des actifs de la Société et aux actifs des Compartiments, conformément à la Loi de 2007, y compris sans limitation, des restrictions relatives:

(a) aux emprunts de la Société ou de tout Compartiment et à la mise en gage de leurs actifs; et

(b) au pourcentage maximum des actifs de la Société ou d'un Compartiment pouvant être investis dans tout actif unique sous-jacent et le pourcentage maximum de tout type d'investissement qu'il (ou un Compartiment) pourra acquérir.

18.3. Le Gérant, agissant dans le meilleur intérêt de la Société, peut décider, conformément aux termes du Mémoire-randum, que (i) tout ou partie des actifs de la Société ou d'un Compartiment seront cogérés sur une base ségréguée avec d'autres actifs détenus par d'autres investisseurs, y compris d'autres OPC et/ou leurs compartiments, ou que (ii) tout ou partie de deux ou plusieurs Compartiments seront cogérées sur une base ségréguée ou en commun.

Art. 19. Conflits d'intérêts.

19.1. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou agents de la Société ait un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou soit gérant, associé, agent ou employé d'une telle société ou entité.

19.2. Tout gérant, directeur, fondé de pouvoir ou salarié du Gérant de la Société, qui est gérant, directeur, agent ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société doit contracter ou est autrement en relation d'affaires ne sera pas, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, empêché de délibérer, de voter ou d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareils contrats ou pareilles affaires.

19.3. Dans l'hypothèse où tout gérant de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, ce gérant devra informer le Gérant de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne participera pas aux délibérations et ne prendra pas part au vote concernant cette affaire et un rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cette personne à la prochaine Assemblée Générale (l'Assemblée Générale Annuelle). Le terme "intérêt contraire", tel qu'utilisé dans la phrase précédente, n'inclura pas une relation avec, ou sans, intérêt relatif à une proposition ou une transaction impliquant le Gestionnaire, le dépositaire ou toute autre personne ou entité telle que déterminée périodiquement par le Gérant à sa discrétion.

19.4. Le paragraphe qui précède ne s'applique pas aux résolutions du Gérant concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

Art. 20. Indemnisation.

20.1. La Société peut indemniser tout gérant ou directeur du Gérant et ses héritiers, exécuteurs et gérants testamentaires pour des dépenses raisonnablement encourues par lui en rapport avec toute action, procès ou procédure à laquelle il sera impliqué en raison du fait qu'il a été ou qu'il est un gérant ou directeur de la Société ou, à la requête de toute autre société de laquelle la Société est Actionnaire ou créancière et de laquelle il n'est pas en droit d'être indemnisé, excepté en relation avec des affaires dans lesquelles il sera finalement jugé responsable de négligence grave ou de mauvaise gestion.

20.2. En cas d'arrangement, l'indemnisation sera seulement réglée en relation avec les affaires couvertes par l'arrangement et pour lesquelles la Société obtient l'avis d'un conseiller que la personne qui doit être indemnisée n'a pas failli à ses devoirs de la manière visée ci-dessus.

Art. 21. Assemblées Générales de la société.

21.1. L'assemblée générale des Actionnaires (l'Assemblée Générale) représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, réaliser ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la société, étant entendu, que chaque résolution de l'Assemblée Générale modifiant les Statuts ou créant des droits ou des obligations vis-à-vis des tiers doit être approuvée par l'Associé Commandité.

21.2. Toute résolution de l'Assemblée Générale ayant pour effet de modifier les présents Statuts doit être prise avec (i) un quorum de cinquante (50) pour cent des actions émises par la Société (ii) l'approbation de la majorité des deux tiers (2/3) des voix valablement exprimées par les Actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et (iii) le consentement de l'Associé Commandité.

21.3. Toute autre résolution de l'Assemblée Générale doit être prise (i) sans quorum requis des actions émises par la Société, (ii) l'approbation de la majorité simple des voix valablement exprimées par les Actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et (iii) le consentement de l'Associé Commandité.

21.4. Toute modification des présents Statuts entraînant une modification des droits d'une Classe doit être approuvée par une résolution de l'Assemblée Générale de la Société et par une ou plusieurs assemblées distinctes des détenteurs de chaque catégorie d'Actions concernée.

21.5. L'Assemblée Générale est convoquée par le Gérant. L'Assemblée Générale est convoquée par un avis du Gérant indiquant l'ordre du jour et envoyé à chaque Actionnaire par lettre recommandée, au moins huit (8) jours avant la réunion, à l'adresse figurant sur le registre des actions nominatives. La délivrance de cet avis aux Actionnaires nominatifs ne doit pas être justifiée à l'assemblée.

Art. 22. Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires.

22.1. L'Assemblée Générale Annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg à l'adresse du siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la limite de la commune de son siège social tel qu'indiqué dans la convocation, le dernier mercredi du mois de juin de chaque année à 14.00 heures et pour la première fois en 2015. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale Annuelle se tiendra le premier jour ouvrable précédant.

22.2. L'Assemblée Générale peut se tenir à l'étranger si le Gérant constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

22.3. Les autres Assemblées Générales peuvent se tenir aux lieux et heures indiqués dans les avis de convocation.

22.4. Tout Actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les Actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre les autres participants et leur parler (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les Actionnaires peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivalra à une participation en personne à la réunion.

Art. 23. Assemblées Générales dans un compartiment ou dans une catégorie d'Actions.

23.1. Les Actionnaires des Catégories d'un Compartiment peuvent tenir, à tout moment, une Assemblée Générale spéciale (Assemblées Spéciales) afin de prendre des décisions se rapportant uniquement à ce Compartiment.

23.2. De plus, les Actionnaires d'une Catégorie peuvent tenir, à tout moment, des Assemblées Spéciales sur toutes les affaires spécifiques à cette Catégorie d'Actions.

23.3. Les dispositions des Articles 21 et 22 s'appliquent à ces Assemblées Spéciales, à moins que le contexte ne le requière autrement.

Art. 24. Réviseur d'entreprises agréé.

24.1. Les données comptables contenues dans le rapport annuel de la Société seront examinées par un réviseur d'entreprises agréé nommé par l'Assemblée Générale et rémunéré par la Société.

24.2. Le réviseur d'entreprises agréé accomplit toutes les fonctions prescrites par la Loi de 2007.

Art. 25. Liquidation ou fusion de compartiments ou catégories d'Actions.

25.1. Dans l'hypothèse où, pour une quelconque raison, la valeur des actifs nets totaux d'un Compartiment ou d'une Catégorie a diminué jusqu'à, ou n'a pas atteint, un montant déterminé par le Gérant comme étant le seuil minimum pour ce Compartiment ou cette Catégorie pour être opéré de manière économiquement efficace ou en cas de modification substantielle de la situation politique, économique ou monétaire ou en raison de rationalisation économique, le Gérant peut décider de proposer aux Actionnaires concernés la conversion de leurs actions en actions d'un autre Compartiment selon les termes fixés par le Gérant ou de racheter toutes les actions du Compartiment ou de la Catégorie concernée à la Valeur Nette d'Inventaire par Action (en tenant compte des prix de réalisation projetés des investissements et des dépenses de réalisation calculés au Jour d'Évaluation précédant immédiatement la date à laquelle cette décision prendra effet). La Société notifiera un avis aux détenteurs des Actions concernées avant la date effective de rachat forcé, qui indique les raisons et la procédure des opérations de rachat.

25.2. Toute demande de souscription sera suspendue à partir du moment de l'annonce de la cessation, la fusion ou le transfert du Compartiment concerné.

25.3. De plus, l'Assemblée Générale d'une Catégorie ou d'un Compartiment aura le pouvoir, dans tous les autres cas, sur proposition du Gérant, de racheter toutes les Actions du Compartiment ou de la Catégorie concernée et de reverser aux Actionnaires la Valeur Nette d'Inventaire de leurs actions (en tenant compte des prix de réalisation réels des investissements et les frais de réalisation) calculée au Jour d'Évaluation précédant immédiatement la date à laquelle la décision prendra effet. Il n'y aura aucune exigence de quorum pour une Assemblée Générale constituée selon le présent Article 25, qui prendra les décisions à la majorité simple des Actionnaires présents et représentés et votants.

25.4. Les actifs qui ne peuvent pas être distribués à leurs bénéficiaires lors de la mise en oeuvre du rachat peuvent être déposés auprès du Dépositaire pour une période de neuf (9) mois suivant la date de la décision du rachat concerné

ci-dessus. Après cette période, les actifs seront déposés à la Caisse de Consignation pour le compte des personnes y ayant droit.

25.5. Toutes les actions rachetées seront annulées.

25.6. Dans les mêmes circonstances que celles prévues au premier paragraphe du présent Article, le Gérant peut décider d'allouer les actifs d'un Compartiment à ceux d'un autre Compartiments ou à un autre organisme de placement collectif organisé selon les dispositions de la Loi de 2007 ou de la loi du 20 décembre 2002 relative aux OPC, telle que modifiée, ou à un autre Compartiment dans le même organisme de placement collectif (le Nouveau Compartiment) et de redéfinir les actions du Compartiment concerné comme des actions d'un autre Compartiment (suite à une division ou une consolidation, si nécessaire, et le paiement du montant correspondant à une fraction d'Action due aux Actionnaires). Cette décision sera communiquée de la manière décrite au premier paragraphe de cet Article 25 un mois avant son entrée en vigueur (et, en outre, la publication contiendra des informations relatives au Nouveau Compartiment) afin de permettre aux Actionnaires de demander le rachat de leurs actions, gratuitement, durant cette période.

25.7. Nonobstant les pouvoirs conférés à le Gérant par l'Article 25, une contribution des actifs et dettes attribuables à un Compartiment à un autre Compartiment au sein de la Société peut, en toutes autres circonstances, être ordonnée par une Assemblée Générale du Compartiment ou de la Catégorie concernée pour laquelle il n'y aura pas d'exigence de quorum et qui pourra décider cette fusion à la majorité simple de ceux présents ou représentés et votant à cette assemblée.

25.8. En outre, une contribution des actifs et dettes attribuables à Compartiments à une autre organisme de placement collectif en référence à l'Article 25 ou à un autre Compartiment dans cet autre organisme de placement collectif nécessitera une décision des Actionnaires de la Catégorie ou du Compartiment concerné prise avec une exigence de quorum de 50% des actions en émission et adoptée à la majorité des 2/3 des actions présentes ou représentées, sauf lorsque cette fusion doit être mise en oeuvre avec un organisme de placement collectif luxembourgeois de forme contractuelle (fonds commun de placement) ou un organisme de placement collectif étranger, auquel cas les résolutions seront contraignantes uniquement à l'égard des Actionnaires ayant voté en faveur de cette fusion.

Art. 26. Année comptable.

26.1. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 27. Comptes annuels.

27.1. Chaque année, à la fin de l'année sociale, le Gérant dresse les comptes annuels de la Société dans la forme requise par la Loi de 2007.

27.2. Le Gérant soumet au plus tard un mois avant l'Assemblée Générale Annuelle le bilan et le compte de profits et pertes ensemble avec leur rapport et les documents afférents tels que prescrits par la loi, à l'examen du réviseur d'entreprises indépendant de la Société, qui rédige sur cette base son rapport de révision.

27.3. Le bilan, le compte de profits et pertes, le rapport du Gérant, le rapport du réviseur d'entreprises externe, ainsi que tous les autres documents requis par la loi, sont déposés au siège social de la Société au moins 15 (quinze) jours avant l'Assemblée Générale Annuelle. Ces documents sont à la disposition des Actionnaires qui peuvent les consulter durant les heures de bureau ordinaires.

Art. 28. Affectation des Bénéfices.

28.1. L'Assemblée Générale détermine, sur proposition du Gérant et dans les limites prescrites par la loi et le Mé-morandum, comment les revenus du Compartiment seront affectés eu égard à chaque Catégorie, et peut annoncer ou autoriser le Gérant à annoncer des dividendes.

28.2. Pour toute Catégorie ayant droit à des dividendes, le Gérant peut décider de payer des dividendes intérimaires conformément aux dispositions légales.

28.3. Le paiement de dividendes aux détenteurs d'Actions nominatives sera effectué à ces Actionnaires à leur adresse mentionnée dans le registre des Actionnaires.

28.4. Les dividendes peuvent être payés dans la devise et aux lieux et places déterminés par le Gérant.

28.5. Le Gérant peut décider de distribuer des dividendes en Actions au lieu de dividendes en espèces sous les conditions fixées par le Gérant.

28.6. Les dividendes qui n'ont pas été réclamé dans les 5 ans de leur annonce seront prescrits et reviendront à la ou aux catégories d'Actions émises dans le Compartiment respectif.

28.7. Aucun intérêt ne sera payé sur un dividende annoncé par la Société et conservé par elle à la disposition de son bénéficiaire.

Art. 29. Dépositaire.

29.1. La Société conclura un contrat de dépositaire avec une banque ou une institution de crédit qui satisfait aux exigences de la Loi de 2007 (le Dépositaire) qui assumera à l'égard de la Société et de ses Actionnaires les responsabilités prescrites par la Loi de 2007. Les honoraires payables au Dépositaire seront déterminés dans le contrat de dépositaire.

29.2. Si le Dépositaire indique son intention de mettre fin à la relation de dépositaire, le Gérant devra désigner dans les deux mois un autre institut financier qui agira comme dépositaire et en se faisant le Gérant désignera cette institution

comme dépositaire à la place du Dépositaire sortant. Le Gérant peut mettre fin au mandat du Dépositaire, mais ne peut décharger celui-ci de ses obligations avant la nomination d'un successeur conformément à ces précédentes dispositions.

Art. 30. Liquidation.

30.1. La Société peut à tout moment être dissoute par une résolution de l'Assemblée Générale, sujette au quorum et aux conditions de majorité pour la modification des présents Statuts.

30.2. Si les actifs de la Société tombent sous les deux tiers du capital minimum indiqué à l'Article 5 des présents Statuts, la question de la dissolution de la Société sera soumise à l'Assemblée Générale par le Gérant. L'Assemblée Générale, pour laquelle aucun quorum ne sera requis, statuera à la simple majorité des votes des Actions représentées à l'Assemblée Générale.

30.3. La question de la dissolution de la Société sera également soumise à l'Assemblée Générale lorsque le capital social tombe sous le quart du capital minimum indiqué à l'Article 5 des présents Statuts; dans ce cas, l'Assemblée Générale sera tenue sans aucune exigence de quorum et la dissolution peut être décidée par les Actionnaires détenant un quart des droits de vote des Actions représentées à l'assemblée.

30.4. L'Assemblée Générale doit être convoquée de façon à être tenue dans une période de quarante jours à partir de la constatation du fait que les actifs nets de la Société sont tombés sous les deux tiers ou le quart du minimum légal.

30.5. Dans l'hypothèse d'une dissolution de la Société, la liquidation doit être effectuée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être soit des personnes physiques soit des entités juridiques) nommés par l'assemblée des Actionnaires effectuant cette dissolution et qui doit déterminer leurs pouvoirs et indemnité.

30.6. La décision de dissoudre la Société sera publiée au Mémorial et dans deux journaux à diffusion adéquate, dont un doit être un journal luxembourgeois.

30.7. Le ou les liquidateurs réaliseront les actifs de chaque Compartiment dans le meilleur intérêt des Actionnaires et répartiront les produits de la liquidation, après déduction des coûts de liquidation, parmi les Actionnaires des Compartiments concernés selon leur pro rata respectif.

30.8. Tous montants non réclamés par les Actionnaires à la clôture de la liquidation de la Société seront déposés à la Caisse de Consignation à Luxembourg pour une durée de 30 (trente) ans. Si les sommes déposées ne sont pas réclamées après la durée prévue, elles seront prescrites.

Art. 31. Loi Applicable.

31.1. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront régies conformément à la Loi de 2007 et la Loi de 1915 conformément à l'Article 1.2.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et se termine au 31 décembre 2014 La première assemblée générale des actionnaires se tiendra le dernier mercredi du mois de juin chaque année à 14:00 h et pour la première fois en 2015.

Souscription et paiement

Souscripteurs	Nombre d'Actions	Nature des Actions	Montant Souscrit
1. KIBO CAPITAL PARTNERS, LUXEMBOURG S.à.r.l.	1 (une)	Action	1.000,00 USD
2. KIBO CAPITAL PARTNERS limited	44 (quarante-quatre)	Action Commandité	44.000,00 USD

Lors de la constitution, l'Action Commandité et les Actions ont été entièrement libérées, comme établi par le Notaire soussigné.

Déclaration - Frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915 et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi de 1915.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui sont supportés par la Société en conséquence du présent acte sont évalués, approximativement à trois mille euros (EUR 3.000,-).

Résolutions des Actionnaires

Le comparant prénommé, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

(1) Mazars Luxembourg 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) est nommé en tant que réviseur d'entreprises agréée de la Société;

(2) le mandat du réviseur d'entreprises agréée ainsi nommé prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de l'année 2015; et

(3) le siège social de la Société est établi au 2, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes et en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite à la partie comparante, connu du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C.KOHLER, J.ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 26 mai 2014. Relation: LAC/2014/24137. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I.THILL.

Référence de publication: 2014077030/1609.

(140090809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2014.

M-L Consulting, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9964 Huldange, 3, Op d'Schmëtt.

R.C.S. Luxembourg B 164.225.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014077069/10.

(140090922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2014.

Magnetar Intermediate Solar Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 187.361.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-third of May.

Before Us Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Magnetar Solar Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg, and in process of registration with the Trade and Companies Register of Luxembourg,

here represented by Ms. Peggy Simon, private employee, with professional address at 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the appearing entity and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing entity, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Chapter I. Form, Name, Registered Office, Object, Duration.

Art. 1. Form. There is formed a private limited liability company (hereafter the "Company"), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles").

The Company is initially composed of one sole shareholder, subscriber of all the shares. The Company may however at any time be composed of several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Object. The purpose of the Company is the acquisition and holding of participating interest, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and any other securities, including without limitation bonds, debentures, certificates of deposit, trust units, any other debt instruments and more generally any securities or financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form, except for borrowing from the public. It may issue notes, bonds, debentures and any other kind of debt and/or equity securities, including but not limited to preferred equity certificates and warrants, whether convertible or not in all cases. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities, to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, further or relate to its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Name. The Company will have the name of “Magnetar Intermediate Solar Luxembourg S.à r.l.”.

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or, in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Chapter II. Capital, Shares.

Art. 6. Subscribed Capital. The share capital is set at eighteen thousand US Dollars (USD 18,000.-) represented by eighteen thousand (18,000) shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each, which are divided into:

- seventeen thousand, nine hundred and ninety-nine (17,999) Ordinary Shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each, all subscribed and fully paid up; and
- one (1) Class A Share with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-), subscribed and fully paid up.

The terms defined in this Article 6, wherever appearing in the Articles shall have the meaning set forth below:

- “Ordinary Shares” means Ordinary Shares of a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each in the share capital of the Company.

- “Ordinary Shareholder” means any Shareholder of the Company, which holds at any time Ordinary Shares of the Company.

- “Class A Shares” means Class A Shares of a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each in the share capital of the Company.

- “Class A Shareholder” means any Shareholder of the Company, which holds at any time Class A Shares of the Company.

- “Shareholders” means all the shareholders of the Company, i.e., shareholders holding at any time Ordinary Shares and/or Class A Shares.

- “Portfolio A” means the reference to an assigned investment.

All the shares can be issued with or without a share premium, subject to legal requirements and the provisions of the present Articles. Except otherwise provided, any amount of share premium which has been or shall be paid in addition to the nominal or par value, as the case may be, of the Ordinary Shares shall remain attached to the Ordinary Shares and shall be allocated to a special reserve to be designated as the Ordinary Shares Premium Account. This Ordinary Shares Premium Account shall be used to provide for the payment of the Ordinary Shares to which such account is attached and which the Company may redeem, to offset any net realised losses, to make distributions to the holder(s) of such Ordinary Shares or to allocate funds to the legal reserve.

Except otherwise provided, any amount of share premium which has been or shall be paid in addition to the nominal or par value, as the case may be, of any share belonging to the Class A Shares shall remain attached to the Class A Shares and shall be allocated to a special reserve to be designated as the Class A Shares Premium Account. This Class A Shares Premium Account shall be used to provide for the payment of the Class A Shares to which such account is attached and which the Company may redeem, to offset any net realised losses, to make distributions to the holder(s) of such Class A Shares or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The capital may be increased, or decreased, in one or several times at any time by a decision of the sole Shareholder or by a decision of the Shareholders’ meeting voting with the quorum and majority rules set out by article 18 of these Articles, or, as the case may be, by the Law for any amendment to these Articles.

Art. 8. Shares.

8.1 Each share of the Company entitles its owner to the rights as defined hereunder, and to one vote at the general meetings of Shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles and the resolutions of the single Shareholder or the general meeting of Shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

8.2 The rights and conditions attached to the Ordinary Shares and the Class A Shares are as follows:

each share shall have the right to dividends to be declared by the Shareholder(s) at the times and for the amounts which the Shareholder(s) shall determine from time to time, taking into consideration the following principles, provided that no distribution will be made to the Shareholders despite a positive credit to the separate account for that class of shares, if the conditions as set out by the Law are not met for any such distribution.

The Company shall create one (1) portfolio, namely the Portfolio A attached to the Class A Shares (in accordance with the laws and normal accounting practice). This Portfolio A will be managed for the exclusive benefit of the Class A Shareholders. The Portfolio A shall be defined by the sole manager or the board of managers of the Company.

On a separate account (in addition to the accounts held by the Company in accordance with the laws and normal accounting practice), the Company shall determine at the end of each financial year, a result for the Portfolio A which will be determined as follows:

- The result of the Portfolio A will consist in the balance of all income, profits or other receipts paid or due in any other manner in relation to its above corresponding assigned investments (including, inter alia, yield, gain on repayment at face value, foreign exchange gains, if any) and the amount of the expenses, losses, taxes and other transfers of funds incurred by the Company during this exercise and which can regularly and reasonably be attributed to the management, exploitation of such investments (including fees, costs, expenses).

The Shareholder(s) will approve such separate account simultaneously with the accounts held by the Company in accordance with the laws and normal practice. The eventual excess of the total of the credits on the total of the debits on the account related to the Portfolio A shall be the available amount, subject to as indicated below, a decision of the Shareholders, for the payment of dividends to the Class A Shareholders.

The allocation to the legal reserve of five percent of the net profit of the Company as detailed in article 21 of the Articles, will be made, inter alia, by the allocation of a portion of the eventual credit balance of the result of the Portfolio A in proportion to the amount to be contributed to the legal reserve. Such amount contributed by the Portfolio A to the constitution of the legal reserve will be inscribed to a separate legal reserve account for the Class A Shares. Any amount resulting from the Portfolio A and which has been contributed to the legal reserve shall only be distributed to the Class A Shareholders and under the condition that such amount becomes distributable in compliance with the Law.

In case of liquidation or dissolution of the Company, the amount of the legal reserve will be distributed, if the case may be, to the Class A Shareholders in proportion to the amount contributed to this reserve by the Portfolio A as inscribed in the special account held for the legal reserve. After payment of all debts, costs and liquidation expenses, the Class A Shareholders shall have the right to a distribution to be made on all of the amount of the Portfolio A.

All other unassigned incomes and expenses of the Company will be allocated to the Ordinary Shares.

8.3 Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The single Shareholder may freely transfer its shares when the Company is composed of a single Shareholder. The shares may be transferred freely amongst Shareholders when the Company is composed of several Shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of Shareholders representing at least three quarters of the capital, in accordance with article 189 of the Law.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

8.4 The Company may redeem its own shares as follows:

- The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders made in the manner required for amendments of the Articles and in compliance with the Law;

- The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of shares including by the cancellation of the one or more entire classes through the repurchases and cancellations of all the shares in issue in such class(es); and

- The redemption price shall be set by reference to the higher of (a) the nominal value of each redeemed share, or (b) the following formula: the nominal value of the Class A shares plus the total amount of any distributable sums resulting from a Portfolio affected to a certain class of shares, as the case may be, divided by the number of shares constituting the related class to be redeemed. Where the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable sums are available as regards the excess purchase price.

In the event of a redemption of the Class A Shares, the amount on the legal reserve which results from the Portfolio A and which becomes distributable as per the Law further to the redemption of the Class A Shares, shall be distributed to the Class A Shareholder(s).

Art. 9. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole Shareholder or of one of the Shareholders.

Chapter III. Manager(s).

Art. 10. Manager(s), Board of Managers. The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The members of the board might be split into two categories, respectively denominated “Category A Managers” and “Category B Managers”.

The manager(s) need(s) not be Shareholders. The manager(s) may be removed at any time, with or without legitimate cause, by a resolution of the sole Shareholder or by a resolution of the Shareholders holding a majority of votes.

Each manager will be elected by the sole Shareholder or by the Shareholders’ meeting, which will determine their number and the duration of their mandate.

Art. 11. Powers of the Manager(s). In dealing with third parties, the manager or the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company’s object and provide that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the manager or the board of managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of its sole manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers of the Company. In case the managers are split into two categories, the Company shall obligatorily be bound by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

If the manager or the board of managers is temporarily unable to act, the Company’s affairs may be managed by the sole Shareholder or, in case the Company has several shareholders, by the Shareholders acting under their joint signatures.

The manager or board of managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxyholders, selected from its members or not, either Shareholders or not.

Art. 12. Day-to-day Management. The manager or the board of managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and will determine the manager’s / agent’s responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. It is understood that the day-to-day management is limited to acts of administration and thus, all acts of acquisition, disposition, financing and refinancing have to obtain the prior approval from the sole manager or from the board of managers.

Art. 13. Meetings of the Board of Managers. The meetings of the board of managers are held within the Grand-Duchy of Luxembourg.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among the/those managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

A manager may be represented by another member of the board of managers.

The meetings of the board of managers may be convened by any two managers by any means of communication including telephone or e-mail, provided that it contains a clear indication of the agenda of the meeting. The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

The board of managers can only validly debate and make decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. In case the managers are split into two categories, at least one Category A Manager and one Category B Manager shall be present or represented. Any decisions made by the board of managers shall require a simple majority including at least the favorable vote of one Category A Manager and of one Category B Manager. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

In case of a conflict of interest as defined in article 15 hereafter, the quorum requirement shall apply and for this purpose the conflicting status of the affected manager(s) is disregarded.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate and deliberate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members having participated.

A written decision, signed by all managers, is proper and valid as though it had been

Art. 14. Liability - Indemnification. The manager or the board of managers assumes, by reason of its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Company.

The Company shall indemnify any manager or officer and his heirs, executors and administrators, against any damages or compensations to be paid by him/her or expenses or costs reasonably incurred by him/her, as a consequence or in connection with any action, suit or proceeding to which he/she may be made a party by reason of his/her being or having been a manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he/she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, fraud or wilful misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such manager or officer may be entitled.

Art. 15. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction conflicting with the interest of the Company, he shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such manager's or officer's interest therein shall be reported to the sole Shareholder or to the next general meeting of Shareholders.

Chapter IV. Shareholder(s).

Art. 16. General Meeting of Shareholders. If the Company is composed of one sole Shareholder, the latter exercises the powers granted by Law to the general meeting of Shareholders.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) Shareholders, the decisions of the Shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the board of managers to the Shareholders by any means of communication. In this latter case, the Shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen (15) days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and deliver it to the Company in writing which, for the avoidance of doubt, may be delivered via electronic mail ("e-mail").

Unless there is only one sole Shareholder, the Shareholders may meet in a general meeting of Shareholders upon call in compliance with Law by the board of managers, failing which by the supervisory board, if it exists, failing which by Shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the Shareholders in accordance with the Law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the Shareholders are present or represented at a Shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A Shareholder may act at any meeting of the Shareholders by appointing in writing, by any means of communication as his proxy another person who need not be a Shareholder.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the board of managers, which is final, circumstances of "force majeure" so require.

Art. 17. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted Shareholders' meeting of the Company represents the entire body of Shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the manager or the board of managers by the Law or the Articles and subject to the object of the Company, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 18. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles or whose adoption is subject by virtue of these Articles or, as the case may be, the Law, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles will be taken by a majority of Shareholders representing at least three quarters of the capital.

The general meeting shall adopt resolutions by a simple majority of votes cast, provided that the number of shares represented at the meeting represents at least one half of the share capital. Blank and mutilated ballots shall not be counted.

One vote is attached to each share.

Chapter V. Financial Year, Distribution of Profits.

Art. 19. Financial Year. The Company's accounting year starts on January 1st and ends on December 31st of each year.

Art. 20. Adoption of Financial Statements. At the end of each accounting year, the Company's accounts (i.e., including the separate account defined under the article 8.2 of the Articles) are established and the manager or the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole Shareholder or, as the case may be, to the general meeting of Shareholders for approval.

Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheets at the Company's registered office.

Art. 21. Appropriation of Profits. The credit balance of the profit and loss account which does not result from the Portfolio A, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction, along with the one required by Article 8 in relation to the Portfolio A, ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the total issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance of the profit is at the disposal of the Shareholders.

The excess is distributed among the Shareholders in accordance with article 8 of the Articles. However, the Shareholders may decide, at the majority vote determined by the Law, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends, if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 22. Interim Dividends. The conditions set forth above in article 21 of the Articles shall also apply to interim dividend distributions.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- Interim accounts are established by the manager or the board of managers;
- These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
- The decision to pay interim dividends is taken by the manager or the board of managers;
- The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened and once five percent (5%) of the net profit of the current year has been allocated to the legal reserve.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation.

Art. 23. Dissolution, Liquidation. At the time of winding up of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the Shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. Applicable Law.

Art. 24. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on December 31st, 2014.

Subscription - Payment

All the seventeen thousand, nine hundred and ninety-nine (17,999) Ordinary Shares and one (1) Class A Share have been subscribed by Magnetar Solar Luxembourg S.à r.l., prenamed.

All the above mentioned shares have been fully paid in cash, so that the amount of eighteen thousand US Dollars (USD 18,000.-) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand two hundred Euro (EUR 1.200.-).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder resolves to:

1. Determine the number of managers at three (3).
2. Appoint the following persons as Company's managers:

- *Category A Managers:*

* Mr. Paul Smith, chief legal officer, born in Philadelphia, the United States of America, on June 18, 1962, with professional address at 1603 Orrington Avenue, 13th Fl., Evanston, IL 60201, the United States of America; and

* Mr. Anthony Fox, deputy chief financial officer, born in Joliet, the United States of America, on November 28, 1976, with professional address at 1603 Orrington Avenue, 13th Fl., Evanston, IL 60201, the United States of America.

- *Category B Manager:*

* Mr. Tony Whiteman, born in Hamilton (New Zealand), on May 24th, 1969, with residential address at 14 rue Jean Mercatoris, L-7237 Helmsange, Grand-Duchy of Luxembourg.

The duration of the managers' mandate is unlimited.

3. Determine the address of the Company at 20, rue de la poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing entity, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing entity and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy of the appearing entity, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-trois mai.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Magnetar Solar Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg,

représentée par Madame Peggy Simon, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée.

Art. 1^{er} . Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. Elle peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, incluant sans limitation, des obligations, tout instrument de dette, créances, certificats de dépôt, des unités de trust et en général toute valeur ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit à l'exception d'un emprunt public. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances incluant, sans limitation, l'émission de «PECS» et des «warrants», et ce convertibles ou non. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tout transfert de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société a comme dénomination «Magnetar Intermediate Solar Luxembourg S.à r.l.».

Art. 5. Siège Social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Chapitre II. Capital, Parts Sociales.

Art. 6. Capital Souscrit. Le capital social est fixé à dix-huit mille Dollars américains (18.000,- USD) représenté par dix-huit mille (18.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Dollar américain (1,- USD) chacune, et divisé en:

- dix-sept mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (17.999) «Parts Sociales Ordinaires» ayant une valeur nominale d'un Dollar américain (1,- USD) chacune, entièrement souscrites et libérées; et

- une (1) «Part Sociale de Classe A» ayant une valeur nominale d'un Dollar américain (1,- USD) entièrement souscrite et libérée.

Les notions définies dans cet Article 6 et figurant dans les Statuts ont la signification suivante:

- «Parts Sociales Ordinaires» désigne les Parts Sociales Ordinaires d'une valeur nominale d'un Dollar américain (1,- USD) chacune dans le capital social de la Société.

- «Associé Ordinaire» signifie tout Associé de la Société qui détient des Parts Sociales Ordinaires de la Société.

- «Parts Sociales de Classe A» désigne les Parts Sociales de Classe A d'une valeur nominale d'un Dollar américain (1,- USD) chacune dans le capital social de la Société.

- «Associé de Classe A» signifie tout Associé de la Société qui détient des Parts Sociales de Classe A de la Société.

- «Associés» signifie tous les associés, c'est-à-dire les associés détenant en tout temps des Parts Sociales Ordinaires et/ou des Parts Sociales de Classe A.

- «Portefeuille A» désigne la référence à un investissement correspondant.

Toutes les parts sociales peuvent être émises avec ou sans prime d'émission, conformément aux dispositions légales et statutaires. Sauf disposition contraire, tout montant de prime d'émission qui a été ou doit être payé en complément de la valeur nominale ou de la valeur au pair, selon le cas, des Parts Sociales Ordinaires, doit rester attaché aux Parts Sociales Ordinaires et doit être alloué à une réserve spéciale désignée comme le Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales Ordinaires. Ce compte peut être utilisé pour effectuer le remboursement des Parts Sociales Ordinaires auxquelles ce compte se rattache et que la Société peut racheter, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires, ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Sauf disposition contraire, tout montant de prime d'émission qui a été ou doit être payé en complément de la valeur nominale ou de la valeur au pair, selon le cas, d'une part sociale appartenant aux Parts Sociales de Classe A, doit rester attaché aux Parts Sociales de Classe A et doit être alloué à une réserve spéciale désignée comme le Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales de Classe A. Ce compte peut être utilisé pour effectuer le remboursement des Parts Sociales de Classe A auxquelles ce compte se rattache et que la Société peut racheter, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux détenteurs de Parts Sociales de Classe A, ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 7. Augmentation et Diminution du Capital Social. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'Associé unique ou des Associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Parts Sociales.

8.1 Chaque part sociale confère à son propriétaire des droits tels que définis ci-après ainsi qu'une voix à l'assemblée générale des Associés. La propriété d'une ou de plusieurs parts sociales emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'Associé unique ou des Associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

8.2 Les droits et obligations attachés aux Parts Sociales Ordinaires et aux Parts Sociales de Classe A sont tels que suit: chaque part sociale donne le droit aux dividendes devant être déclarés par l(es) Associé(s) au(x) moment(s) et pour les montants que les Associés déterminent en temps voulu et prenant en considération les principes qui suivent, pourvu qu'aucune distribution ne soit faite aux Associés malgré un solde positif sur le compte séparé pour la classe de parts sociales concernée si les conditions posées par la Loi ne sont pas réunies pour une telle distribution.

La Société crée un (1) Portefeuille A rattaché aux Parts Sociales de Classe A (conformément aux lois et à la pratique comptable usuelle). Ce Portefeuille A sera géré pour le bénéfice exclusif des Associés de Classe A.

Le Portefeuille A est défini par le gérant unique ou le conseil de gérance de la Société.

Sur un compte séparé (en plus des comptes tenus par la Société conformément aux lois et à la pratique comptable usuelle), la Société détermine à la fin de chaque année financière un résultat pour le Portefeuille A qui sera déterminé comme suit:

- Le résultat du Portefeuille A consistera en la différence entre tous les revenus, bénéfiques ou autres reçus payés ou dus de quelque autre manière en lien avec les investissements affectés s'y afférant (y compris, inter alia, les intérêts, les gains sur remboursement à valeur nominale, les gains de change, le cas échéant) et les montants des dépenses, pertes, impôts et autres transferts de fonds encourus par la Société durant cet exercice et qui peuvent être régulièrement et raisonnablement attribués à la gérance, exploitation de tels investissements (y compris les factures, frais, dépenses).

L(es) Associé(s) approuveront un tel compte séparé simultanément avec les comptes tenus par la Société conformément aux lois et la pratique usuelle. L'excès éventuel du total des soldes créditeurs sur le total des soldes débiteurs en lien avec le Portefeuille A est le montant disponible, sujet à, comme indiqué ci-dessous, une décision des Associés, pour le paiement de dividendes aux Associés de Classe A.

L'allocation à la réserve légale de cinq pour cent des bénéfices nets de la Société, comme précisé à l'Article 21 des Statuts, sera réalisée, inter alia, par l'allocation d'une portion de l'éventuel excédent favorable du résultat du Portefeuille A proportionnellement au montant devant être alloué à la réserve légale. Un tel montant alloué par le Portefeuille A à la constitution de la réserve légale sera enregistré sur un compte de réserve légale séparé pour les Parts Sociales de Classe A. Tout montant résultant du Portefeuille A et qui a été alloué à la réserve légale devra être distribué uniquement aux Associés de Classe A et à la condition qu'un tel montant soit distribuable conformément à la Loi.

En cas de liquidation ou de dissolution de la Société, le montant de la réserve légale sera distribué, s'il y a lieu, aux Associés de Classe A proportionnellement au montant alloué à cette réserve par le Portefeuille A tel qu'enregistré sur le compte spécial tenu pour la réserve légale. Après paiement de toutes les dettes, coûts et frais de liquidation, les Associés de Classe A sont autorisés à une distribution du montant total du Portefeuille A.

Tous les autres revenus et dépenses non assignés de la Société seront alloués aux Parts Sociales Ordinaires.

8.3 Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'Associé unique sont libres, si la Société a un Associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre Associés, si la Société a plusieurs Associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des Associés représentant les trois quarts du capital social, en conformité avec l'article 189 de la Loi.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

8.4 La Société peut racheter ses propres parts sociales comme suit:

- Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des Associés faites selon les modalités requises pour l'amendement des Statuts et en accord avec la Loi;

- Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation des parts sociales, y compris par l'annulation d'une ou de plusieurs classes de parts sociales, par les rachats ou annulations de toutes les parts sociales émises dans une/de telle (s) classe(s); et

- Le prix de rachat est déterminé par référence à la plus haute valeur entre (a) la valeur nominale de chaque part sociale rachetée, ou (b) la valeur issue de la formule suivante: la valeur nominale des Parts Sociales de Classe A plus le montant total de toute somme distribuable résultant du Portefeuille alloué à une classe déterminée de parts sociales, le cas échéant, divisé par le nombre de parts sociales constituant la classe de part sociale devant être rachetée. Lorsque le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales devant être rachetées, le rachat peut seulement être décidé dans la mesure où des sommes distribuables suffisantes sont disponibles au regard de l'excès du prix de rachat.

Dans le cas d'un rachat des Parts Sociales de Classe A, le montant de la réserve légale qui résulte du Portefeuille A et qui devient distribuable conformément à la Loi suite au rachat des Parts Sociales de Classe A, est distribué aux Associés de Classe A.

Art. 9. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'Associé unique ou d'un des Associés.

Chapitre III. Gérant(s).

Art. 10. Gérants, Conseil de Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Les membres peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B».

Les gérants ne doivent pas être obligatoirement Associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification légitime, par décision de l'Associé unique ou des Associés représentant une majorité des voix.

Chaque gérant sera nommé par l'Associé unique ou les Associés, selon le cas, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat.

Art. 11. Pouvoirs du/des Gérant(s). Dans les rapports avec les tiers, le gérant ou le conseil de gérance a tout pouvoir pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tout acte et opération conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant ou du conseil de gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature de son gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées, la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

Si le gérant ou le conseil de gérance est temporairement dans l'impossibilité d'agir, la Société pourra être gérée par l'Associé unique ou en cas de pluralité d'Associés, par les Associés agissant conjointement.

Le gérant ou le conseil de gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou pas, qu'ils soient Associés ou pas.

Art. 12. Gestion Journalière. Le gérant ou le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminera les responsabilités et rémunérations (éventuelle) des gérants/mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doit être préalablement approuvé par le gérant ou le conseil de gérance.

Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au Grand-Duché de Luxembourg.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Un gérant peut en représenter un autre au conseil.

Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par deux gérants par n'importe quel moyen de communication incluant le téléphone ou le courrier électronique, à condition qu'il contienne une indication claire de l'ordre du jour de la réunion. Le conseil de gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées, au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B devra être présent ou représenté.

Toute décision du conseil de gérance doit être prise à majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

En cas de conflit d'intérêt tel que défini à l'article 15 ci-après, les exigences de quorum s'appliqueront et, à cet effet, il ne sera pas tenu compte de l'existence d'un tel conflit dans le chef du ou des gérants concernés pour la détermination du quorum.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par «conference call» ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant et délibérant au conseil puissent se comprendre mutuellement.

Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Art. 14. Responsabilité, Indemnisation. Le gérant ou le conseil de gérance ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société.

La Société devra indemniser tout gérant ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité de gérant ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société où la Société est un associé ou un créancier et par quoi il/elle n'a pas droit à être indemnisé(e), sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il/elle sera finalement déclaré(e) impliqué(e) dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée. Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la Société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite

ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel gérant ou mandataire pourrait prétendre.

Art. 15. Conflit d'Intérêt. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre affaire.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, entrant en conflit avec les intérêts de la Société, il en avisera le conseil de gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'Associé unique ou des Associés au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des Associés.

Chapitre IV. Associé(s).

Art. 16. Assemblée Générale des Associés. Si la Société comporte un Associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des Associés.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) Associés, les décisions des Associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le conseil de gérance aux Associés par le biais de tout moyen de communication. Dans ce dernier cas, les Associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer (afin d'éviter tout doute, l'envoi par e-mail est permis) à la Société, dans un délai de quinze (15) jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un Associé unique, les Associés peuvent se réunir en assemblée générale conformément aux conditions fixées par la Loi sur convocation par le conseil de gérance, ou à défaut, par le conseil de surveillance, s'il existe, ou à défaut, par des Associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux Associés en conformité avec la Loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les Associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout Associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par tout moyen de communication, un mandataire, lequel n'est pas obligatoirement Associé.

Les assemblées générales des Associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil de gérance.

Art. 17. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des Associés régulièrement constituée représente l'ensemble des Associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au conseil de gérance en vertu de la Loi ou les Statuts et conformément à l'objet social de la Société, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 18. Procédure - Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la Loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des Statuts sera prise par une majorité des Associés représentant au moins les trois quarts du capital.

L'assemblée générale adoptera les décisions à la majorité simple des voix émises, à condition que le nombre des parts sociales représentées à l'assemblée représente au moins la moitié du capital social. Les votes blancs et les votes à bulletin secret ne devront pas être pris en compte.

Chaque action donne droit à une voix.

Chapitre V. Année Sociale, Répartition.

Art. 19. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 20. Approbation des Comptes Annuels. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société (comprenant le compte séparé tel que défini dans l'article 8.2) sont établis et le gérant ou le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Les comptes annuels et le compte des profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'Associé unique ou, suivant le cas, des Associés.

Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilans au siège social de la Société.

Art. 21. Affectation des Résultats. L'excédent favorable du compte de profits et de pertes qui ne résulte pas du Portefeuille A, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement, en plus de celui requis par l'article 8 pour le Portefeuille A, cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social total, mais devra être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est à la disposition des Associés.

Le surplus est distribué entre les Associés en accord avec l'article 8 des Statuts. Néanmoins, les Associés peuvent, à la majorité prévue par la Loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaires, le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 22. Dividendes Intérimaires. Les conditions énoncées ci-dessus dans l'article 21 des Statuts sont applicables aux distributions d'acomptes sur dividendes.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

- Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance;
- Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice;
- Le gérant ou le conseil de gérance est seul compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes;
- Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés et une fois que cinq pour cent (5 %) du profit net de l'année en cours a été attribué à la réserve légale.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation.

Art. 23. Dissolution, Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Chapitre VII. Loi Applicable.

Art. 24. Loi Applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2014.

Souscription - Libération

Toutes les dix-sept mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (17.999) Parts Sociales Ordinaires et une (1) Part Sociale de Classe A ont été souscrites par Magnetar Solar Luxembourg S.à r.l., préqualifiée.

Toutes les parts sociales susmentionnées ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de dix-huit mille Dollars américains (18.000,- USD) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille deux cents Euros (EUR 1.200.-).

Décisions de l'associée unique

L'associée unique décide de:

1. Déterminer le nombre de gérants à trois (3).

2. Nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société:

- *Gérants de catégorie A:*

* M. Anthony Fox, chef de la trésorerie, né à Joliet, Etats-Unis d'Amérique, le 28 novembre 1976, ayant son adresse professionnelle au 1603 Orrington Avenue, 13th Fl., Evanston, IL 60201, Etats-Unis d'Amérique; et

* M. Paul Smith, directeur juridique, né à Philadelphie, Etats-Unis d'Amérique, le 18 juin 1962, ayant son adresse professionnelle au 1603 Orrington Avenue, 13th Fl., Evanston, IL 60201, Etats-Unis d'Amérique; et

- *Gérant de catégorie B:*

* M. Tony Whiteman, né à Hamilton (Nouvelle-Zélande), le 24 mai 1969, et ayant son adresse résidentielle au 14 rue Jean Mercatoris, L-7237 Helmsange, Grand-Duché de Luxembourg.

La durée du mandat des gérants est illimitée.

3. Déterminer l'adresse du siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

98832

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 27 mai 2014. Relation: ECH/2014/1001. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 30 mai 2014.

Référence de publication: 2014077070/645.

(140090774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2014.

L'Oenophile Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8378 Kleinbettingen, 4, rue de Kahler.

R.C.S. Luxembourg B 128.049.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014077040/10.

(140090327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2014.

Silver Whale Enterprises S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 108.278.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. Management s.à r.l. / A.T.T.C. Directors s.à r.l.

Administrateur / Administrateur

Edward Patteet / J.P. Van Keymeulen

Administrateur-délégué / Administrateur-délégué

Référence de publication: 2014077253/13.

(140090930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2014.

Le Cloître S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 161.367.

Le bilan au 30.09.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2014.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L - 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2014077052/14.

(140090427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2014.
